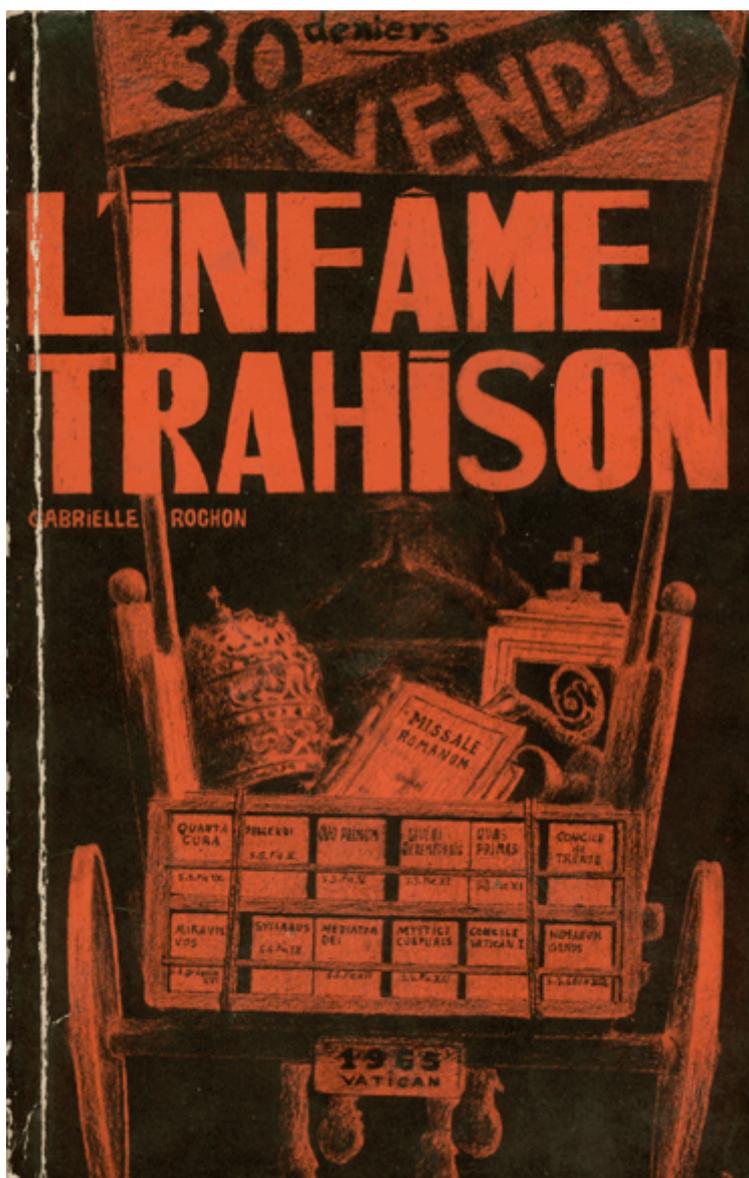


Nous allons, maintenant, vous parler d'un point qui est capital, pour comprendre, aujourd'hui, dans ces temps mauvais, comme dirait saint Paul, la situation dans laquelle l'Église Catholique se trouve depuis l'avènement du règne de Jean-Baptiste Montini, celui qui se faisait appeler Paul VI. Nous nous proposons d'écrire, sur le NET, un livre publié en 1980, écrit par l'auteur Gabrielle Rochon en collaboration avec un groupe de catholiques fidèles et elle se fait, pour la circonstance, leur porte-parole et qui s'intitule : **L'INFÂME TRAHISON**



AVERTISSEMENT

Une importante précision doit être faite. Très souvent, on entend les gens nous dire : "Vous jugez, et Jésus dans son Évangile dit" : "Ne jugez pas afin de ne pas être mis en jugement" (Matt, VII, v. 1) ; "vous manquez de charité, il vaudrait mieux vous taire." Certes, Jésus, dans son Évangile dit "ne jugez pas", mais cette parole du Divin Maître se rapporte au jugement au "for interne", c'est-à-dire la conscience d'une personne, ce pourquoi une personne fait ou dit telle ou telle chose, l'intention intime qui la motive ; sur tout cela nous n'avons aucun droit de porter un jugement, il appartient à Dieu seul de juger ces choses : "Dieu seul sonde les reins et les cœurs" (Jér. XVII, v.10). Il existe cependant une forme de jugement que l'on peut porter, c'est le jugement au "for externe", c'est-à-dire les paroles, les actes public qu'une personne peut faire ; elles tombent sous le coup du jugement au for externe ; c'est cela que Jésus nous apprend lorsqu'il dit : "C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez : cueille-t-on des raisins sur les épines ou des figes sur les chardons ? Ainsi tout bon arbre donne de bons fruits, tandis que le mauvais arbre donne de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, pas plus qu'un mauvais arbre n'en peut porter de bons...C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez" (Matth. VII, v. 15-20). C'est clair, on doit se servir de son intelligence, intelligence guidée par la Sainte Doctrine de l'Église. Recourons à une comparaison. Vous marchez dans la rue, et vous voyez M. Untel tuer une personne. Devant ce fait, vous allez au poste de police dénoncer cette personne en disant : "J'ai vu M. Untel tuer une personne". Ce faisant, vous avez jugé l'acte, c'est-à-dire qu'objectivement vous pouvez dire que ce M. a commis un meurtre ; ce que vous ne pouvez pas dire c'est si ce M. s'est rendu formellement coupable devant Dieu du péché d'homicide. Eh bien, ce même raisonnement s'applique dans le problème qui nous occupe. Je constate qu'un membre de la hiérarchie dit ou fait ce que la Sainte Doctrine de l'Église a condamné ; alors, je me dois d'avertir mes frères que Mgr Untel a commis une hérésie et que par son comportement, il est donc, de façon objective, dans l'hérésie et le schisme. Ce que je ne peux pas dire c'est si c'est volontairement, involontairement ou par une conscience faussée qu'il a eu telle conduite.

Pour ce qui est de la charité, personne ne manque à la charité lorsque, s'en tenant à la stricte vérité, il dénonce une situation dangereuse. Si dans une ville vous savez que quelqu'un, par inadvertance ou volontairement, peu importe, a empoisonné une source à laquelle des gens viennent s'abreuver, est-ce que, sous prétexte de charité envers la personne qui a empoisonné la source, vous allez laisser les gens boire à cette source ? Évidemment non ! Vous allez, par charité, avertir la population que cette source a été empoisonnée. Eh bien, lorsqu'il s'agit des âmes et de la Foi, le même principe s'applique ; on répand aujourd'hui, en se servant frauduleusement de l'autorité, des doctrines funestes, condamnées solennellement et pour toujours par la Sainte Église de Jésus. La charité impose à toute personne consciente de ce fait de prévenir ceux qui, trompés par cette apparence d'autorité, s'abreuvent à ces doctrines mauvaises et courent par le fait même un terrible danger, celui de la mort spirituelle. Je crois que toute personne de bonne volonté aura compris ces distinctions.

Ces choses étant bien établies, nous prions le lecteur de bien vouloir prendre note que tout au long de cette brochure, nous allons nous appliquer à porter un jugement au for externe à la lumière de la doctrine catholique, non par haine ou ressentiment envers les personnes qui sont mentionnées, mais par amour pour Dieu, sa Sainte Église et par charité pour ceux qui ne se rendent pas compte de la terrible violence qui est faite, aujourd'hui, à l'Église de Jésus-Christ par ceux qui, l'occupant et la dirigeant de façon tout à fait contraire à la volonté du Christ, ont perdu toute autorité sur les âmes.

Certes, quelques fois les termes peuvent apparaître violents ; eh bien, il ne faut pas oublier que c'est Jésus qui, aujourd'hui, est honteusement bafoué, méprisé et foulé aux pieds par des hommes d'Église qui, pour plaire au monde, ont abandonné leur Seigneur et Maître et livré aux mains de Ses ennemis, son Épouse bien-aimée, l'Église Catholique.

Pour vous montrer que des termes violents peuvent être employés sans procéder aucunement d'une mauvaise intention, il nous suffira de citer un extrait du livre "Le Libéralisme est un péché" de Don Félix Sarda Y Salvany. Ce livre, lors de sa parution dans les années 1884, suscita un tollé de protestations. La Sacré Congrégation de l'Index fut amenée à trancher la question et déclara :

"D. Sarda mérite d'être loué, parce qu'il expose et défend la saine doctrine sur le sujet dont il s'agit, par des arguments solides, développés avec ordre et clarté, sans nulle attaque à qui que ce soit." [1](#).

Voyons un peu un extrait de ce livre ainsi loué par la Sacrée Congrégation de l'Index :

"Les Saints Pères avaient sans aucun doute une connaissance très nette des lois de la charité chrétienne et c'est pour cela que le docteur angélique Saint Thomas d'Aquin, au commencement de son célèbre opuscule : "Contre les adversaires de la Religion" représente Guillaume et ses sectateurs (qui n'étaient certainement pas encore condamnés par l'Église) comme des ennemis de Dieu, des ministres du diable, des membres de l'antéchrist, des ennemis du salut du genre humain, des diffamateurs, des semeurs de blasphèmes, des réprouvés, des pervers, des ignorants, des émules de Pharaons, pire que Jovinien et Vigilance." [2](#).

Ouf ! Voilà qui est assez pour convaincre quiconque que, si parfois les expressions sont violentes, elles le sont parce que celui qui est attaqué est Jésus-Christ, notre doux Sauveur et que, si on est passionné lorsque l'on prend sa défense, cela est normal. Je ne vois pas qui pourrait reprocher à saint Thomas d'Aquin cette ardeur et cette passion qu'il a eues en défendant son Seigneur.

Nous prions le lecteur de bien vouloir se souvenir de ces précisions tout au long de la lecture de cette brochure.

L'Auteur

INTRODUCTION

Cette brochure n'a pas été écrite par un prêtre, mais par une simple laïque qui se fait, pour la circonstance, le porte-parole d'un groupe de catholiques fidèles à la Sainte Église de Jésus. Dieu, dans sa miséricorde infinie et sans aucun mérite de notre part, nous a fait la très grande grâce de voir et de comprendre la terrible crise qui secoue l'Église Catholique depuis Vatican II. Ayant eu cette grâce inestimable, nous avons choisi de parler, devant ce silence insupportable, cette indifférence scandaleuse qui prévaut dans l'Église Catholique depuis le funeste "règne" de Paul VI. Oui, le temps où Paul VI a occupé le Siègne de Pierre a été désastreux pour l'Église, pour la Foi et pour les âmes comme nous allons le montrer plus loin.

Certes, cela aurait été plus normal qu'un tel travail fût fait par un prêtre, car les prêtres, de par leur sacerdoce et leur science, devraient être les premiers à se lever et à décrier tous ceux qui, consciemment ou non, propagent ou laissent propager l'hérésie et ce, quel que soit le poste qu'ils puissent occuper dans l'Église Catholique. Le fait de maintenir le culte traditionnel en célébrant le Saint Sacrifice de la Messe n'est pas suffisant. Il faut aussi défendre la Sainte Église de Jésus et on ne peut prétendre être des défenseurs en se taisant ou en se cachant. Nous ne pouvons pas croire que, dans toute la province de Québec et particulièrement dans la ville de Montréal, il ne se trouve pas un seul prêtre à qui Dieu n'ait donné la capacité et le courage de Le défendre. Dieu donne toujours les grâces nécessaires à chacun pour accomplir son devoir d'état ; jamais Dieu ne fait défaut à personne et nous avons la certitude que Dieu donne à chaque prêtre les grâces et le courage nécessaires pour accomplir cette lourde et pénible tâche qui s'impose aujourd'hui à tout prêtre catholique digne de ce nom. Ce silence, cette indifférence ne viennent pas de Dieu : "Vous êtes la lumière du monde, on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau" (Matth.V, v.15). Telle est la parole du Divin Maître. Car à quoi sert d'être un prêtre, de célébrer la Messe Tridentine si, en même temps, on refuse par son silence de donner la lumière aux âmes ? Est-il possible de voir des milliers d'âmes s'égarer dans les sentiers de la protestantisation et avoir la conscience en paix ? Peut-on prétendre avoir le zèle des âmes et, à la fois, rester indifférent, inactif devant une situation aussi dramatique ?

"LE PRETRE QUI N'A PAS LE SOUCI DE LA VIE DES AUTRES, ALORS MEME QU'IL REGLERAIT BIEN SA PROPRE VIE, IL VA DANS L'ENFER AVEC LES HOMMES DONT LA VIE A ETE PERNICIEUSE." [3](#).

Face à la situation actuelle, nous avons le choix suivant : d'une part, nous taire en refusant tout compromis avec des hommes d'Église qui, de façon inconsciente peut-être, trahissent le Christ, l'Église et leur mission et trompent les âmes, sous le prétexte de l'obéissance, les entraînant ainsi en dehors de la Foi Catholique ; ou d'autre part, parler, essayer, avec la grâce de Dieu, de renseigner les âmes en dénonçant tous ceux qui, même sans s'en rendre compte, foulent aux pieds le Christ et son Église et ainsi, courir le risque d'être méprisés, persécutés, et d'attirer sur nous la réprobation générale.

Devant Dieu et pour Dieu, nous avons choisi de parler, non pour rechercher une vaine gloire, mais par fidélité au Christ, car Dieu nous ayant donné les moyens et la capacité nécessaires pour Le défendre, nous taire équivaldrait, pour nous, à trahir notre Divin Seigneur. En effet, comment peut-on prétendre aimer Dieu, vouloir Le servir, et ne pas Le défendre (lorsqu'on le peut) quand Il est attaqué ? Si nous y réfléchissons bien, quel est celui qui pourrait supporter, sans rien faire, que l'être aimé soit bafoué, méprisé, et ridiculisé ? "Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime." (Jean XV, v.13)

C'est pourquoi, après avoir longuement prié et demandé l'aide de Dieu, puisque sans Lui nous ne pouvons rien faire, nous avons pris devant le Dieu Très-Haut la décision d'écrire cette brochure. Nous avons comparé l'enseignement des hommes d'Église depuis le Concile Vatican II avec l'enseignement traditionnel de l'Église : c'est alors que s'est dressée devant nous L'INFAME TRAHISON. Cette trahison a-t-elle été faite consciemment ? Les hommes qui y ont participé l'ont-ils fait volontairement ? Nous n'en savons rien.

UNE CHOSE SEULEMENT EST CERTAINE : VOLONTAIREMENT OU NON, DIEU A ÉTÉ TRAHI PAR DES AMES QU'IL AVAIT PRIVILÉGIÉES EN LES APPELANT A LA DIGNITÉ DU SACERDOCE

. Les conséquences de cette trahison se répandent de façon dramatique aux quatre coins de l'univers ; elles sont terribles : destruction de la Sainte Foi catholique, impiété, sacrilège, mort spirituelle. La réalité est parfois très dure à admettre mais nous pensons que le seul moyen pour tenter de rétablir la situation, est de regarder bien en face la réalité, de prendre conscience de la gravité du problème et de lutter de toutes nos forces pour faire cesser cette destruction sans précédent dans l'Église de Dieu. Quiconque se dit catholique, membre du Corps Mystique de Jésus-Christ se doit de prendre position : pour ou contre Dieu, car il n'y a pas de milieu.

Que Dieu daigne bénir ce travail. Travail fait uniquement pour sa plus grande gloire, et le salut des âmes.

L'Auteur

AVANT-PROPOS

"Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, nos prédécesseurs ont toujours déployé une activité infatigable à répandre la salutaire doctrine du Christ auprès de tous les peuples de la terre, et ils ont veillé avec un égal souci à ce qu'on la conservât pure et sans altération partout où on l'avait reçue..."

CAR L'ESPRIT - SAINT N'A PAS ÉTÉ PROMIS AUX SUCCESEURS DE PIERRE POUR QU'ILS PUBLIASSENT, D'APRES SES RÉVÉLATIONS, UNE NOUVELLE DOCTRINE

mais pour que, avec son assistance, ils gardassent et exposassent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la Foi."⁴

Ce qui se passe aujourd'hui dans l'Église Catholique est terrifiant, et il est très important que le lecteur se rende compte de la gravité du problème même si, a priori, il peut lui apparaître incroyable. Une crise secoue l'Église Catholique depuis Paul VI. Dans les premiers temps de cette crise, certains ont pu penser qu'elle existait parce qu'on n'obéissait pas à Paul VI et aux directives du Concile Vatican II. Mais après un examen sérieux du Concile, on est à même de constater que ce concile est la cause de tous les désordres et bouleversements scandaleux qui ont heurté la conscience de tant de catholiques. Mais, direz-vous, si le concile est la cause pourquoi impliquer Paul VI et ses successeurs ? Justement parce que la crise, qui a débuté au concile Vatican II, est une crise d'autorité.

Paul VI promulgua le 7 décembre 1965 le document sur la liberté religieuse. Cette promulgation devait en soi engager l'infailibilité, celle du magistère extraordinaire universel (le pape et les évêques réunis en concile) ; or, il se trouve que cette déclaration donnée pour toute l'Église par Paul VI est hérétique et a déjà été condamnée par le Pape Pie IX dans l'Encyclique "Quanta Cura", encyclique qui engageait l'infailibilité pontificale. Devant ce fait, à la lumière de la doctrine catholique, nous devons constater que Paul VI n'était plus pape, c'est-à-dire qu'il ne possédait plus l'autorité pontificale, lorsqu'il promulgua cette déclaration, car s'il avait été pape, il aurait été préservé de l'erreur et il n'aurait pas pu promulguer un texte hérétique. Nous savons que cela peut vous sembler inconcevable, mais il faut demeurer catholique et juger des choses à la lumière de la doctrine de l'Église. Le 1er concile du Vatican a défini l'infailibilité pontificale ; ceci est un dogme de Foi auquel tout catholique doit croire sous peine d'être séparé de l'Église.

L'infailibilité s'exerce dans l'enseignement ordinaire universel, c'est-à-dire lorsque le pape enseigne à toute l'Église par les moyens ordinaires : exhortation, prédication, lettre encyclique, et dans l'enseignement extraordinaire, qui est celui que le pape donne seul à toute l'Église en vertu de sa charge de Pasteur suprême (c'est ce qu'on appelle communément "ex cathedra") ou avec toute l'assemblée des évêques réunis en concile. Telle est la doctrine catholique et on ne peut s'y opposer sans en arriver à la négation de ce dogme. Pour être catholique, il faut croire à toutes les vérités de la foi, sans exception. C'est justement parce que nous croyons fermement à toutes les vérités de la foi, enseignées par la Sainte Église Catholique, que nous sommes dans l'obligation de constater que Paul VI n'avait plus l'Autorité au moment où il promulgua la déclaration sur la liberté religieuse.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE EST COHÉRENTE ET NE PEUT PAS SE CONTREDIRE ; CE QUI A ÉTÉ CONDAMNÉ PAR UN PAPE COMME ÉTANT MAUVAIS ET HÉRÉTIQUE, NE PEUT PAS ÊTRE PROMULGUÉ PAR UN AUTRE PAPE COMME ÉTANT BON ET ORTHODOXE ;

c'est simple, logique et catholique. La déclaration sur la liberté religieuse étant hérétique (comme nous allons le montrer plus loin) elle ne peut pas venir de l'Église, de l'Épouse Bien-Aimée du Christ ; elle ne peut pas avoir été donnée par quelqu'un qui détenait l'Autorité pontificale, et aucun catholique ne peut y donner son assentiment. Pas plus que nous pouvons approuver les schémas "Lumen Gentium" et "Gaudium et Spes" et la réforme liturgique ; tout cela ne vient pas de Dieu. L'Esprit-Saint ne peut pas faire défaut et Il ne peut permettre qu'un pape, vicaire du Christ, enseigne l'erreur à toute l'Église. C'est pourquoi, pour demeurer catholique, il faut arriver à la conclusion, même si cela est pénible, que Jean-Baptiste Montini n'était plus pape de l'Église Catholique au moins à partir du 7 décembre 1965.

JEAN-BAPTISTE MONTINI EST TOMBÉ DE FACON PUBLIQUE DANS L'HÉRÉSIE, ET IL A FAIT SCHISME, ENTRAINANT DERRIERE LUI LA MAJORITÉ DU MONDE CATHOLIQUE.

Ceux qui sont venus après lui, plus particulièrement celui qui occupe aujourd'hui le Siège Apostolique, ne peuvent être considérés comme chefs légitimes de l'Église Catholique. Jean-Paul II ne cesse de répéter qu'il veut continuer de mettre en application les directives du concile Vatican II, suivre l'esprit de Paul VI. Par ce seul fait, il ne peut posséder l'Autorité pontificale, car un successeur de Saint Pierre ne pourrait vouloir, suivre les directives d'un concile hérétique et schismatique. Une question délicate se pose : Mgr Wojtyla, étant objectivement dans le schisme avant son élection, ainsi que ceux qui ont participé au conclave, doit-on considérer un seul instant cette élection comme valide ? Pour notre part, nous en doutons beaucoup et le lecteur comprendra nos doutes après avoir pris connaissance de la [constitution Apostolique de Paul IV](#) qu'il trouvera dans cette brochure.

Quoiqu'il en soit, que cette élection ait été valide ou non, une chose est claire : Mgr Karol Wojtyla, par son adhésion à l'hérésie et au schisme de Paul VI, par son acceptation de la dite nouvelle messe, ne peut pas être le chef de l'Église Catholique ; il ne peut posséder les clefs de l'Église et en même temps en être séparé :

"... LE PAPE EN DEVENANT HÉRÉTIQUE CESSE, IPSO FACTO, D'ETRE PAPE, ET PAR CONSÉQUENT, CE N'EST PAS COMME TEL QU'IL EST JUGÉ. DANS LE CAS OU LE PAPE DEVIENDRAIT HÉRÉTIQUE" écrit saint Antonin, archevêque de Florence, "IL SE TROUVERAIT, PAR CE SEUL FAIT ET SANS AUTRE SENTENCE, SÉPARÉ DE L'ÉGLISE. EN EFFET, UNE TÊTE SÉPARÉE D'UN CORPS NE PEUT, AUSSI LONGTEMPS QU'ELLE EN RESTE SÉPARÉE, ÊTRE LA TÊTE DE CE MEME CORPS DONT ELLE S'EST RETRANCÉE. DONC UN PAPE, QUI AURAIT ÉTÉ SÉPARÉ DE L'ÉGLISE PAR L'HÉRÉSIE, CESSERAIT PAR CELA MEME D'ETRE LA TÊTE DE L'ÉGLISE ; IL NE POURRAIT ÊTRE HÉRÉTIQUE ET RESTER PAPE, PARCE QU'ÉTANT HORS DE L'ÉGLISE, IL NE PEUT POSSÉDER LES CLÉS DE L'ÉGLISE."[5](#).

Ce point essentiel étant établi, nous croyons qu'il serait opportun d'expliquer au lecteur que l'hérésie capitale de Vatican II, l'hérésie qui est sous-jacente à pratiquement toutes les déclarations conciliaires, est l'hérésie du modernisme. Cette hérésie, condamnée par le pape Saint Pie X dans l'encyclique "Pascendi Dominici Gregis" comme "égout collecteur de toutes les hérésies", se manifeste sous plusieurs aspects. Une de ses formes est le libéralisme. Le libéralisme fut condamné par Pie IX dans "Quanta Cura" et le Syllabus (comme il fut à nouveau condamné par Saint Pie X dans "Pascendi"). Il est bon, nous croyons, d'expliquer un peu ce qu'est le libéralisme et combien graves sont ses conséquences. Cela aidera le lecteur à comprendre ce qui s'est produit au concile Vatican II et pourquoi, depuis lors, le monde catholique est tombé dans une telle déchéance.

L'hérésie du libéralisme est subtile et pour vous en donner un aperçu, nous nous servons du livre "Le Libéralisme est un péché" de Don Félix Sarda Y Salvany. Ce livre démasque le libéralisme sous toutes ses facettes. Don Félix y fait une étude très précise à la lumière de l'enseignement de l'Église Catholique :

"Au jour de la Présentation au temple, le vieillard Siméon, parlant sous le souffle de l'Esprit prophétique, disait à la Sainte Vierge que son Divin Fils serait placé dans le monde comme un signe de contradiction d'où sortiraient la ruine pour un grand nombre et pour un grand nombre la résurrection. Le caractère de sa mission divine Jésus-Christ l'a transmise à son Église et c'est ce qui explique comment, dès les premiers temps du christianisme, l'hérésie s'est attaquée aux vérités de la Foi. Depuis, cette contradiction n'a pas cessé, mais à chaque siècle, pour ainsi dire, elle s'est transformée, prenant un caractère nouveau dès que l'erreur dernière en date avait été pleinement détruite ou démasquée. Pour ne parler que des trois derniers siècles : le seizième a vu dominer l'hérésie protestante ; le jansénisme a essayé de pervertir le dix-septième et le naturalisme philosophique a pensé, au dix-huitième, bouleverser les fondements mêmes de la société. Avec le résidu de toutes ces erreurs, le dix-neuvième siècle devait nous EN APPORTER UNE AUTRE PLUS DANGEREUSE PEUT-ÊTRE QUE LES PRÉCÉDENTES, PARCE QU'ELLE EST LA PLUS SUBTILE, ET QU'AU LIEU DE VISER TEL OU TEL POINT DE LA DOCTRINE, ELLE A PRÉTENDU S'INSINUER DANS L'ENSEMBLE MEME DE LA DOCTRINE POUR LA CORROMPRE JUSQU'AU FOND...IL S'AGIT DU LIBÉRALISME."[6](#).

Ainsi est défini en quelque sorte le libéralisme. Oui, vraiment cette hérésie est des plus subtiles, et ceux qui la propagent sont quelques fois difficiles à identifier ; c'est ce qui explique comment les hommes d'Église ont pu opérer un tel bouleversement doctrinal au concile Vatican II, car ne niant aucun dogme ouvertement, on s'est ingénié plutôt à les contourner, à les vider de leur sens, pour ainsi arriver à établir une nouvelle doctrine radicalement contraire à celle de l'Église Catholique :

"Dans l'ordre des faits, c'est un péché contre les divins commandements de Dieu et de l'Église parce qu'il les transgresse tous. Plus clairement : DANS L'ORDRE DES DOCTRINES, LE LIBÉRALISME EST L'HÉRÉSIE RADICALE ET UNIVERSELLE...Dans l'ordre des faits, il est l'infraction universelle et radicale de la loi de Dieu parce qu'il en autorise et sanctionne toutes les infractions...Il nie la juridiction absolue de Jésus-Christ sur les individus et les sociétés...Il nie la nécessité de la révélation divine et l'obligation pour tout homme de l'admettre s'il veut parvenir à sa fin dernière...Après cette négation générale, cette négation en bloc, le libéralisme nie chaque dogme en tout ou en partie, selon que les circonstances le lui montrent en opposition avec son jugement rationaliste. Ainsi, par exemple, il nie la Foi au baptême quand il admet ou suppose l'égalité des cultes...Dans l'ordre des faits, le libéralisme est l'immoralité radicale. Il l'est parce qu'il dé-

truit le principe, ou règle fondamentale de toute moralité qu'est la raison éternelle de Dieu s'imposant à la raison humaine : parce qu'il consacre le principe absurde de la morale indépendante, qui est au fond la morale sans loi, la morale libre...Oui, le libéralisme, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, a été formellement condamné ; si bien que, en outre des motifs de malice intrinsèque qui le rendent mauvais et criminel, il a contre lui, pour tout catholique fidèle, la suprême et définitive déclaration de l'Église qui l'a jugé tel et comme tel l'a anathématisé."7.

Voilà qui est assez pour enlever à quiconque le désir d'être libéral. Comment, après ce bref aperçu, excuser les hommes d'Église qui, par une tactique perfide, ont installé, à la place de la doctrine de Notre Seigneur, l'hérésie du libéralisme, bafouant ainsi de façon scandaleuse le Divin Fondateur de l'Église Catholique ?

En ces temps où nous vivons, dans ce dernier quart du vingtième siècle, le libéralisme et le modernisme sont devenus des monstres qui nous apparaissent comme devant éclipser, si cela était possible, toute trace du catholicisme de la surface de la terre. Nous devons lutter, avec la grâce de Dieu, contre ces ennemis de notre Foi, car Jésus-Christ a déjà vaincu le monde (Satan) et c'est Lui qui triomphera à son heure. Tant que les fauteurs d'hérésie, de schisme et d'apostasie, ont été condamnés et réprouvés par de vrais papes qui, se laissant guider par le Saint-Esprit, n'avaient d'autres soucis que de préserver l'intégrité et la pureté de la Foi pour l'honneur, la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'exaltation de notre Sainte Mère l'Église, les ennemis de Jésus-Christ n'ont jamais pu changer la Foi Catholique, parce qu'alors les hommes d'Église, malgré leur faiblesse humaine, avaient le sens de Dieu, le respect des rites et des lois sacrées de la Sainte Église Catholique Romaine et surtout ils avaient l'Autorité, ce qu'ils n'ont plus aujourd'hui.

Voilà le terrible drame qui s'est produit au sein de l'Église de Jésus ; ceux qui devaient être les gardiens du dépôt sacré de la Foi, ont perdu toute autorité sur les âmes, par le biais du concile Vatican II, une nouvelle Église. Cette Église conciliaire est le fruit pervers d'un mélange incroyable de toutes les hérésies : libéralisme, modernisme, protestantisme, etc. Quiconque n'est pas avec Jésus, ne peut produire de bons fruits : "Demeurez en moi et moi je demeurerai en vous. Comme le sarment ne peut donner de fruit par lui-même, s'il ne demeure pas sur la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez pas en moi. C'est moi qui suis la vigne, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là donne beaucoup de fruits. C'est que sans moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme les sarments secs sont ramassés et jetés au feu, où ils brûlent." (Jean XV, v. 4-7)

Ce changement peut sembler incroyable mais c'est une réalité que personne ne peut nier ; certains peuvent se demander si nous ne serions pas arrivés à la fin des temps ? Sans vouloir donner une réponse absolue, nous pouvons constater que plusieurs choses, prédites pour la fin du monde, semblent être arrivées. Jésus, dans son Évangile, annonce la fin des temps par ces mots : "Quand donc vous verrez l'abomination de la désolation dont a parlé le prophète Daniel, dressée dans le lieu saint - que le lecteur comprenne" (Matth. XXIV, v. 15). Mais qu'est-ce qu'a prédit Daniel et quelle interprétation l'Église Catholique a-t-elle donnée à cette prophétie ? Nous allons ici donner l'explication du Cardinal Billot s.j. Explication tout à fait conforme aux Saints Pères de l'Église et à toute la tradition apostolique de la Sainte Église Romaine :

"Ce que Daniel met le plus en évidence pour le temps de l'antéchrist et de la fin du monde, c'est la persécution finale qui s'abattra sur l'Église, et dont celle d'Antiochus n'aura été qu'une faible image. Cette persécution finale, Daniel la caractérise comme un "Temps de détresse n'ayant jamais eu son pareil dans toute la suite de l'histoire" "temps qualem non fuit ex quo gentes coeperunt usque ad illud." (Daniel XIII, I)

C'est aussi sur cette formidable persécution que se porte l'attention du prophète qui demande : "Quand auront leur terme, ces choses prodigieuses ?" et on lui répond : "Dans un temps, deux temps et une moitié de temps ; et quand la force du peuple saint sera entièrement brisée, alors tout se consumera." Mais Daniel assure qu'il a entendu sans comprendre ; il désire des détails plus explicites, et alors lui est fait mention expresse de l'Antéchrist, en même temps qu'est montré le terme bienheureux auquel, cette fois, le temps de la terrible épreuve étant passé, aboutira la désolation. "Va, Daniel," dit l'ange, "car ces paroles sont scellées et serrées jusqu'au temps final. Beaucoup seront purifiés, blanchis et éprouvés par le feu ; les impies agiront en impies, et aucun d'eux ne comprendra ; mais ceux qui ont la science de la piété comprendront. Et depuis le temps où sera SUPPRIMÉ LE SACRIFICE PERPÉTUEL ET DRESSÉE L'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION, il y aura mille deux cent quatre-vingt-dix jours. Heureux celui qui attendra et arrivera jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours ! Toi, va à ta fin et repose-toi ; tu seras debout pour ton héritage à la fin des jours."(Daniel XII, v. 1-8)

Et le Cardinal Billot arrive à trois conclusions :

1- "Que la crise annoncée en ce douzième chapitre de Daniel sera spécialement disposée par Dieu comme moyen de purification pour la dernière génération chrétienne..."

2- "Nous savons en outre", dit-il, "qu'au temps de la terrible persécution, sera proscrit tout exercice de la vraie religion, qu'en conséquence LE CULTE DE DIEU CESSERA D'ÊTRE CÉLÉBRÉ, DU MOINS PUBLIQUEMENT ET OSTENSIBLEMENT A LA LUMIÈRE, A LA FACE DU SOLEIL. "A tempore cum ablatum fuerit iuge sacrificium" lisons-nous au verset onzième. "Depuis le temps où aura été ôté le sacrifice perpétuel." C'est la répétition de ce qui se lisait précédemment (Daniel VIII, v. 13 et XI, v.31) à propos de la persécution d'Antiochus avec la notable différence toutefois qu'il n'est plus fait mention maintenant du temple, ni du sanctuaire, ni de tout ce qui aurait pu rappeler un passé depuis longtemps et à tout jamais disparu.

Le sacrifice perpétuel dont il s'agit ici, est donc le SACRIFICE DE LA NOUVELLE ALLIANCE qui a succédé à celui que, selon la loi de Moïse, on offrait soir et matin dans le temple de Jérusalem et auquel, à mille fois plus juste raison revient le nom de "Juge sacrificium", offert qu'il est conformément à la loi de son institution, sans aucune relâche ni de jour ni de nuit, du levant au couchant, sur toutes les places et sous tous les cieux. C'EST, EN UN MOT, LE SACRIFICE DE NOS AUTELS QUI ALORS, EN CES TERRIBLES JOURS, SERA PARTOUT PROSCRIT, PARTOUT INTERDIT, SAUF

CE QUI POURRA SE FAIRE ET SE FERA DANS L'OMBRE SOUTERRAINE DES CATACOMBES, PARTOUT INTER-ROMPU.

3- Nous savons, en troisième lieu, que dans le même temps sera dressée l'abomination de la désolation : "A tempore cum fuerit iuge sacrificium et posita fuerit abominatio in desolationem" (Daniel XI, v. 31)

Mais que sera, cette fois, l'abomination de la désolation ? Évidemment quelque chose d'analogue à ce qui parut en la persécution d'Antiochus, quand le temple de Jérusalem fut dédié à Jupiter Olympien et souillé par toutes sortes d'impuretés et de profanations. Quelque chose d'analogue, disons-nous, tout compte fait d'ailleurs de la différence des temps et des lieux, et de la disproportion d'une persécution locale à la persécution mondiale que sera celle de l'Antéchrist. Mais quoi encore ? QUELQUE NOUVEAU MONSTRE D'IDOLATRIE ÉTABLIE DANS NOS TEMPLES DEVENUS LES TEMPLES DU DIEU HUMANITÉ, DU DIEU RAISON, DU DIEU IMMANENT AU MONDE, TRIOMPHANT ENFIN, APRES TANT D'EFFORTS DE LA LIBRE PENSÉE, DU DIEU TRANSCENDANT DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE ? QUELQUE MYSTÈRE LUCIFÉRIEN DES ANTRES TÉNÉBREUX DES CONVENTS MACONNIQUES ET INSTALLÉ EN PLEIN SOLEIL, EN LIEU ET PLACE DES TABERNACLES RENVERSÉS DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS."8

Qui ne reconnaît pas dans ce récit bouleversant ce qui se passe dans l'Église de Jésus-Christ : le Saint Sacrifice de la Messe subtilement et injustement interdit par des hommes d'Église, et nos églises qui sont devenues des temples de Satan où se célèbre un culte impie, sacrilège et hérétique instauré par l'anti-pape Paul VI. "Que celui qui lit entende bien ce qu'il lit" (Matth. XXIV, v. 15).

Mais, direz-vous, comment se fait-il que la majorité des catholiques soit passée du côté de cette réforme impie et assiste à ce culte diabolique qu'est la nouvelle messe de Paul VI ? St. Paul nous a donné une réponse prophétique à cette question.

"Que personne ne vous trompe en aucune manière : il faut d'abord que soit venue l'apostasie et que soit apparu l'homme d'iniquité, le fils de perdition, l'adversaire, celui qui se dresse contre tout ce qui est Dieu ou adoré, jusqu'à siéger dans le temple de Dieu, en proclamant être lui-même Dieu. Ne vous souvient-il pas que je vous disais cela quand j'étais encore chez vous ? Et à présent, vous savez ce qui fait obstacle, pour qu'il se manifeste à son heure. Déjà, en effet, le mystère d'iniquité est en action. Que seulement disparaisse celui qui fait obstacle présentement, et alors se manifestera L'INIQUÉ que le Seigneur Jésus fera disparaître par le souffle de sa bouche et qu'Il anéantira par l'éclat de sa venue. La venue de L'INIQUÉ s'accompagnera, grâce à l'action de Satan, de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, ainsi que de toutes les séductions qu'offre le mal à ceux QUI SE PERDENT POUR NE PAS AVOIR ACCUEILLI L'AMOUR DE LA VÉRITÉ QUI LES EUT SAUVÉS. ET VOILA POURQUOI DIEU LEUR ENVOIE UNE PUISSANCE ACTIVE D'ÉGAREMENT QUI LES PORTE A CROIRE AU MENSONGE, AFIN QUE SOIENT CONDAMNÉS TOUS CEUX QUI N'AURONT PAS CRU A LA VÉRITÉ, MAIS SE SERONT COMPLUS DANS LE MAL." (Ile Épître de S. Paul Thess. II, v. 3-11)

Il faut réaliser que ce qui se passe aujourd'hui est un juste châtement de Dieu pour nous purifier de nos péchés, nous qui étions parfois si indifférents envers un si grand et si adorable Sacrement, lorsque le véritable culte de Dieu, l'Auguste Sacrifice de la messe était célébré dans toute sa splendeur dans toutes les églises catholiques.

Aujourd'hui Jésus nous donne une chance, celle de Lui prouver notre amour en prenant sa défense. Lui, le Tout-Puissant, le Roi Très-Haut nous fait, dans son infinie Miséricorde, la très grande grâce d'éprouver notre foi et notre amour en nous demandant de nous porter à sa défense, quoique cela puisse nous en coûter, avec les moyens qui sont à notre disposition même si, souvent, ils sont limités !

Rappelons-nous cette parole de Jésus :

"Quiconque donc se déclarera pour moi devant les hommes, je me déclarerai pour lui devant mon Père qui est dans les cieux. Mais celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux." (Matth. X, v. 32-33)

Les Éditeurs

CONSTITUTION APOSTOLIQUE "CUM EX APOSTOLATUS" de PAUL IV

"La charge apostolique, à Nous confiée par Dieu, malgré notre indignité, nous impose le soin général du troupeau du Seigneur. Pour le garder dans la foi et le conduire dans la voie du salut, nous devons en berger attentif, veiller sans cesse et pourvoir soigneusement à écarter de la bergerie du Seigneur ceux qui, à notre époque, livrés aux péchés, confiant en leurs propres lumières, s'insurgent avec une rare perversité contre la règle de la vraie foi et faussant la compréhension des Saintes Écritures par des arguties subtiles et vaines, méditent de déchirer l'unité de l'Église Catholique et la tunique sans couture du Seigneur ; s'ils dédaignent d'être des disciples de la vérité, ils ne doivent pas continuer à enseigner l'erreur.

l) Devant la situation actuelle si grave et si dangereuse, il ne faut pas qu'on puisse reprocher au Pontife Romain de dévier de la foi ; il est sur la terre le vicaire de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, il a la plénitude de l'autorité sur les nations et sur les royaumes, il est le juge universel et n'a à être jugé par personne ici-bas,

D'ailleurs plus le danger est grand, plus la vigilance doit être entière et attentive pour que les faux prophètes, ou même d'autres hommes, revêtus d'une juridiction séculière, ne puissent prendre lamentablement dans leurs filets les âmes simples et entraîner avec eux à la perdition et à la ruine de la damnation les peuples innombrables confiés à leur soin et à leur direction, au spirituel comme au temporel ; et aussi pour que nous ne soyons jamais témoins dans le lieu saint de l'abomination de la désolation annoncée par le prophète Daniel, alors que nous désirons de tout notre pouvoir avec l'aide de Dieu, selon notre charge pastorale, capturer les renards qui s'ingénient à saccager la vigne du Seigneur et écarter les loups des bergeries, afin de ne pas ressembler à des chiens muets incapables d'aboyer, ni Nous perdre avec les mauvais agriculteurs, ni être comparé à un mercenaire.

II) Après mûre délibération à ce sujet avec nos vénérables frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, sur leur conseil et avec leur assentiment unanime, de par notre autorité apostolique, Nous approuvons et renouvelons toutes et chacune des sentences, censures et peines d'excommunication, suspense, interdit et privation qu'ont promulguées et portées, de quelque façon que ce soit, contre les hérétiques et les schismatiques, tous les Pontifes romains, nos Prédécesseurs - ou tenus pour tels - jusque par leurs lettres extravagantes ou les Saints Pères, ou les Saints Canons, Constitutions et Ordonnances apostoliques. Et nous voulons qu'elles soient observées à perpétuité et remises en pleine vigueur si besoin en est, et qu'elles demeurent.

Elles s'appliquent à tous ceux qui, jusqu'ici, auront été pris sur le fait, auront avoué ou auront été convaincus d'avoir dévié de la foi catholique ou d'être tombés en quelque hérésie ou d'avoir encouru le schisme ou de l'avoir suscité ou commis. Elles s'appliquent encore (mais Dieu veuille l'empêcher dans sa clémence et dans sa bonté envers nous) à ceux qui, à l'avenir, dévieront soit en tombant dans l'hérésie ou en encourageant le schisme, soit en les suscitant ou en les commettant, qu'on les prenne sur le fait, qu'ils avouent, ou qu'on les en convainque.

QUELQUES SOIENT LEUR RANG, LEUR ÉTAT, ORDRE, CONDITION ET DIGNITÉ. EN VERTU DE CETTE CONSTITUTION NÔTRE, VALIDE A PERPÉTUITÉ, PAR HAINE D'UN SI GRAND CRIME, LE PLUS GRAVE ET PERNICIEUX POSSIBLE DANS L'ÉGLISE DE DIEU, DANS LA PLÉNITUDE DE NOTRE POUVOIR APOSTOLIQUE, NOUS DÉCIDONS, STATUONS, DÉCRÉTONS ET DÉFINISSONS...QUE SI JAMAIS IL ADVIENT QU'UN EVEQUE, MEME AYANT FONCTION D'ARCHEVEQUE, DE PATRIARCHE OU DE PRIMAT : QU'UN CARDINAL DE L'ÉGLISE ROMAINE, MEME LÉGAT, QU'UN SOUVERAIN PONTIFE MEME, AVANT LEUR PROMOTION OU LEUR ÉLÉVATION AU CARDINALAT OU AU SOUVERAIN PONTIFICAT, ONT DÉVIÉ DE LA FOI CATHOLIQUE OU SONT TOMBÉS DANS QUELQUE HÉRÉSIE, LA PROMOTION OU L'ÉLÉVATION, MEME SI CETTE DERNIERE A EU LIEU AVEC L'ASSENTIMENT UNANIME DE TOUS LES CARDINAUX, EST NULLE, NON AVENUE, SANS VALEUR, ET ON NE POURRA DIRE QU'ELLE EST DEVENUE VALIDE OU QU'ELLE DEVIENT VALIDE PARCE QUE L'INTÉRESSÉ ACCEPTE LA CHARGE, RECOIT LA CONSÉCRATION, ENSUITE ENTRE EN POSSESSION OU QUASI-POSSESSION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION OU L'INTRONISATION DU PONTIFE ROMAIN LUI-MEME OU PAR L'ADORATION (HOMMAGE A GENOUX) DEVANT LUI ETRE RENDUE OU PAR LA PRESTATION D'OBÉISSANCE A LUI RENDUE PAR TOUS OU PAR QUELQUE LAPS DE TEMPS ÉCOULÉ POUR CES ACTES : ON NE POURRA LA TENIR POUR LÉGITIME EN AUCUNE DES PARTIES ET ELLE NE CONFERE NI PEUT ETRE CENSÉE CONFÉRER QUELQUE POUVOIR D'ADMINISTRATION OU SPIRITUEL OU TEMPOREL A DE TELS HOMMES PROMUS EVEQUES, ARCHEVEQUES, PATRIARCHES, OU PRIMAT ÉLEVÉ AU CARDINALAT OU AU SOUVERAIN PONTIFICAT TOUS LEURS DIT FAITS ET GESTES, LEUR ADMINISTRATION ET TOUT CE QUI EN DÉCOULE EST SANS VALEUR ET NE CONFERE AUCUNE AUTORITÉ, AUCUN DROIT A PERSONNE. CES HOMMES AINSI PROMUS ET ÉLEVÉS SERONT, PAR LE FAIT MEME, SANS QU'IL FAILLE QUELQUE DÉCLARATION ULTÉRIEURE, PRIVÉS DE TOUTE DIGNITÉ, PLACE, HONNEUR, TITRE, AUTORITÉ, FONCTION ET POUVOIR..."

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Depuis le Concile Vatican II, une très grave erreur s'est glissée dans la mentalité des catholiques, à savoir que toutes les religions ont les mêmes droits que la vraie Église de Jésus ; que toutes sans exception ont le droit de célébrer leur culte de façon publique ou de propager leur doctrine. C'est ce qu'on appelle LA LIBERTÉ RELIGIEUSE AU FOR EXTERNE.

Avant de montrer que la liberté religieuse au "for externe" EST UNE DES PLUS GRAVES HÉRÉSIES DU CONCILE VATICAN II, nous croyons qu'il serait utile d'apporter des précisions.

L'Église catholique est la seule fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle est la seule qui détient la Vérité, l'Épouse bien-aimée du Christ Jésus, et tous les États devraient normalement la reconnaître comme seul et unique religion ayant droit d'existence, car les chefs d'États n'ont pas le droit de faire des lois ou prendre des mesures qui nuisent de quelque façon que ce soit à la mission divine de l'Église Catholique, et à l'expression publique de son saint culte. Lisons ce que le Pape Léon XIII disait au sujet des devoirs des chefs d'États envers l'Église Catholique :

"Beaucoup se sont plus à chercher la règle de la vie sociale en dehors des doctrines de l'Église Catholique. Et même, désormais, le droit nouveau comme on l'appelle et qu'on prétend être le fruit d'un âge adulte et le produit d'une liberté progressive, commence à prévaloir et à dominer partout. Mais, en dépit de tant d'essais, il est de fait qu'on n'a jamais trouver, pour constituer et régir l'État, de système préférable à celui qui est l'épanouissement spontané de la doctrine évangélique...Mais quelle que soit la forme de gouvernement, tous les chefs d'États doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain modérateur du monde et, dans l'accomplissement de leur mandat, Le prendre pour modèle et règle...La société politique étant fondée sur ces principes, il est évident qu'elle doit, sans faillir, accomplir, par un culte public, les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu...Les chefs d'États doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de LEURS PRINCIPAUX DEVOIRS CELUI DE FAVORISER LA RELIGION CATHOLIQUE, DE LA PROTÉGER DE LEUR BIENVEILLANCE, DE LA COUVRIRE DE L'AUTORITÉ TUTÉLAIRE DES LOIS, ET NE RIEN STATUER OU DÉCIDER QUI SOIT CONTRAIRE A SON INTÉGRITÉ. Et cela ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs."9

La vraie Église de Jésus n'a jamais reconnu à aucune religion des droits car l'erreur dans une société bien ordonnée n'a aucun droit de cité, mais elle a toujours enseigné qu'on devait faire preuve d'une certaine TOLÉRANCE lorsque la paix publique l'exigeait, comme le disait Léon XIII :

"En effet, SI L'ÉGLISE ESTIME QU'IL N'EST PAS PERMIS D'ASSIMILER LÉGALEMENT LES DIVERS CULTES A LA VRAIE RELIGION, ELLE NE CONDAMNE PAS pour autant les chefs d'État qui, pour atteindre un plus grand bien ou éviter un plus grand mal, TOLERENT dans la pratique qu'ils aient chacun leur place dans le pays."10

Mais jamais l'Église Catholique n'est intervenue dans la liberté religieuse au "for interne" c'est-à-dire qu'elle n'a jamais empêché quiconque de croire à une autre doctrine que la sienne, non plus qu'elle n'est intervenue dans la pratique du CULTE PRIVÉ de sectes telles que les Luthériens, les Anglicans, etc. ; tout en respectant cette liberté au for interne", elle n'a jamais cessé d'essayer de ramener à la Vraie Foi tous ces enfants séparés d'elle par l'erreur. Donc, conformément à toute la Sainte Tradition Apostolique de l'Église, il peut y avoir tolérance publique des "autres religions" mais il ne peut être question de leur reconnaître des droits, CAR TOUTES LES RELIGIONS, AUTRE QUE LA RELIGION CATHOLIQUE FONDÉE PAR JÉSUS, SONT STÉRILES ET NE POSSEDENT AUCUN MOYEN DE SALUT PARCE QU'ELLES SE SONT COUPÉES DE L'ARBRE DE VIE, SOURCE DE LA SAINTETÉ, JÉSUS-CHRIST FILS DE DIEU.

Bien entendu, personne ne peut juger de la conscience de qui que ce soit, ce jugement appartient à Dieu seul, mais cela ne doit pas nous empêcher de proclamer la vérité dans toute sa rigueur.

"Il faut tenir "DE FOI" QUE PERSONNE NE PEUT ÊTRE SAUVÉ HORS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE APOSTOLIQUE ET ROMAINE, QUE CELLE-CI EST LA SEULE ARCHE DE SALUT ; CELUI QUI N'Y SERA PAS ENTRÉ, PÉRIRA DANS LE DÉLUGE. Cependant il faut tenir également pour "certain" que ceux qui souffrent de l'ignorance de la vraie religion, si cette ignorance est invincible, ne sont pas rendus coupables de ce fait aux yeux de Dieu. Qui pourrait maintenant se targuer de pouvoir délimiter les limites d'une telle ignorance selon le genre et la variété des peuples, des régions, des esprits et de tant d'autres nombreuses conditions ? Lorsque, dégagés de nos liens corporels, nous verrons Dieu tel qu'il est, nous comprendrons bien par quel lien étroit et magnifique se tiennent unies la miséricorde et la justice divine ; mais tant que nous demeurons sur la terre, appesantis par cette matière morte qui aveugle l'âme, tenons fermement ce qu'enseigne la doctrine catholique : "qu'IL N'Y A QU'UN DIEU, QU'UNE FOI, QU'UN BAPTÊME"(Éph. IV, v. 5). Il N'EST PAS PERMIS A NOTRE RECHERCHE DE S'AVANCER PLUS LOIN."[11](#).

Comment comprendre que presque la totalité des cardinaux, évêques, prêtres aient pu accepter la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse ? Cette déclaration est en rupture flagrante avec l'enseignement traditionnel de l'Église. Nous allons ici, avec la grâce de Dieu, essayer de montrer aux lecteurs cette rupture et ses terribles conséquences.

Dans cette déclaration de Vatican II, l'enseignement traditionnel a été nié sur trois points :

I - Elle nie au pouvoir civil le droit d'intervenir en matière religieuse par des lois au profit de l'Église Catholique.

II - Elle affirme que la liberté religieuse, au for "externe" est un droit inscrit dans la nature de la personne humaine et dans la révélation divine.

III - Elle demande que la liberté religieuse, droit absolu sur le plan religieux, soit inscrite dans la loi civile.[12](#).

Pour le simple fidèle ces points peuvent lui apparaître sans importance et même acceptables. Mais, si nous les comparons avec la doctrine traditionnelle qui a prévalu jusqu'à la mort de Sa Sainteté le Pape Pie XII inclusivement, nous nous apercevons que cette déclaration conciliaire est des plus stupéfiante, puisqu'elle conduit à l'égalité des Églises, des cultes et au reniement du Christ-Roi et de sa royauté universelle sur la terre.

Pour mieux comprendre cette différence, comparons la déclaration conciliaire avec l'encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie IX "Quanta Cura" 8.12.1864, encyclique qui engageait l'infaillibilité pontificale.

Le schéma conciliaire de Vatican II dit ceci :

"Donc, le pouvoir public, qui ne peut juger des actes religieux internes, pareillement ne peut imposer ou empêcher l'exercice public de la religion si ce n'est quand l'ordre public l'exige."[13](#).

Lisons maintenant la condamnation de Pie IX d'une telle affirmation :

"Et contre la doctrine de la Sainte Écriture, de l'Église et des Saints Pères, ils disent que la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer, par des peines légales, les violeurs de la religion catholique, si ce n'est dans la mesure où la paix publique l'exige."[14](#).

C'est clair, ce que Vatican II demande, l'Église par le magistère infaillible du Pape Pie IX l'a solennellement condamné et rejeté ; alors si ce n'est pas de l'hérésie, qu'est-ce donc ?

Que ces Messieurs du Vatican daignent nous montrer, dans la révélation divine, où notre Divin Maître dit que l'erreur a des droits, Lui qui est la Vérité même et qui a toujours sévèrement condamné l'erreur, le mensonge et l'hypocrisie ? Et Saint Pie X d'ajouter :

"Puis, si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, Il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent ; il les a tous aimés pour les instruire, les convertir et les sauver."[15](#).

L'erreur n'a aucun droit à l'existence ; elle doit être réprimée pour la sauvegarde de la morale, la protection des âmes et de la seule et unique vérité qui se trouve dans la Foi Catholique.

Cette folie "du droit à la liberté religieuse", à l'exercice public de tous les cultes, Jean-Paul II la reprend dans son encyclique "Redemptor Hominis", cette encyclique qui n'est pas catholique, remplie d'équivocités, de faux œcuménisme et d'une fausse conception de la Rédemption. Mais lisons ce texte du disciple de Paul VI :

"C'est pourquoi L'ÉGLISE DE NOTRE TEMPS accorde une importance à tout ce que le Concile de Vatican II a exposé dans sa déclaration sur la liberté religieuse, aussi bien dans la première partie du document que dans la seconde...Parmi ces droits, compte à JUSTE TITRE LE DROIT A LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, A COTÉ DU DROIT A LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE."[16](#).

Lisons maintenant la voix de la sagesse, guidée par l'Esprit-Saint, nous donner l'enseignement fondé sur toute la tradition apostolique de la Sainte Église :

"DE CETTE SOURCE EMPOISONNÉE DE L'INDIFFÉRENCE, DÉCOULE CETTE MAXIME FAUSSE ET ABSURDE OU PLUTOT CE DÉLIRE : QU'ON DOIT PROCURER ET GARANTIR LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, ERREUR DES PLUS CONTAGIEUSE, laquelle aplanit la voie de cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, POUR LA RUINE DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, VA SE RÉPANDANT DE TOUTES PARTS ET QUE CERTAINS HOMMES, PAR UN EXCES D'IMPUDENCE, NE CRAIGNENT PAS DE REPRÉSENTER COMME AVANTAGEUSE A LA RELIGION."[17](#).

Il faut s'aveugler pour ne pas voir la différence entre ces deux enseignements. Grégoire XVI parle avec amour et sagesse, guidé par l'Esprit-Saint, dans le seul but de protéger l'Église de Jésus et les âmes de la contagion pernicieuse de l'hérésie.

Jean-Paul II, cet homme assis illégitimement sur le Siège de Saint Pierre, parle un langage rempli de libéralisme, son langage n'est pas celui de Jésus, mais celui du diable ; car le diable est le père du mensonge, de l'équivoque et ne cherche qu'à perdre les âmes en les exposant à toutes sortes de déviations. Les âmes attachées à Jésus et à la vérité ne reconnaissent pas dans la voix de Jean-Paul II celle du Bon Pasteur. C'est une infâme trahison que de faire passer pour une demande de l'Église Catholique que le droit, au "for externe", à la liberté religieuse soit inscrit dans les lois civiles (proposition condamnée dans "Quanta Cura"). Jamais la Sainte Église Catholique Romaine n'aurait fait une pareille demande, puis cette proposition nie les devoirs des gouvernements envers Jésus et son Église.

C'est, en fait, renier la Royauté universelle du Christ-Roi, abaisser le Christ-Roi au même niveau que tous ces faux prophètes qui ont fait tant de mal aux âmes à travers les siècles !

Seul le Seigneur est digne d'hommage et à Lui seul appartient la royauté universelle et tous les hommes doivent Lui être soumis. Renier la royauté de Jésus est, en fait, une apostasie. Pie XI disait ceci :

"La fête du Christ-Roi nous donne le plus vif espoir de hâter le retour si désirable de l'humanité à son très aimable Sauveur. Une fête célébrée chaque année en l'honneur du Christ-Roi sera souverainement efficace pour incriminer en quelque manière cette apostasie si désastreuse pour la société...on couvre d'un lourd silence le nom très suave de notre Rédempteur ; plus cette conduite est indigne et plus haut doivent monter nos acclamations, plus doit être propagée la déclaration des droits que confèrent au Christ sa dignité et son autorité royale...."[18](#).

L'Église CATHOLIQUE n'a jamais contraint personne à adhérer à la Foi Catholique (cf. Droit Canonique 1351). Son attitude, face à ceux qui se sont séparés d'Elle, a toujours été celle d'une mère aimante qui n'avait d'autre but que le salut de ses enfants éloignés d'Elle. Même lorsqu'Elle lançait des excommunications ou autres condamnations ou qu'Elle demandait que l'erreur soit sévèrement réprimée, c'est l'amour de la vérité et des âmes qui la guidait.

L'Église du Christ a aujourd'hui le visage horriblement défiguré par des hommes d'Église iniques qui, par une tactique perfide, lui ont donné le visage d'une mère perverse qui, sous le prétexte de charité et d'amour, refusent de donner la lumière aux âmes, les laissant dans la mort spirituelle, ne cessant de réclamer la liberté des cultes et la liberté de conscience pour toutes les religions.

Tout catholique digne de ce nom ne peut rester passif et regarder ces hommes traîner le Christ dans la boue en disant, ce n'est pas notre responsabilité !

Nous n'avons pas le droit d'agir ainsi, nous devons lutter de toutes nos forces pour que ces hommes qui occupent l'Église de Jésus soient jetés dehors.

Non ! Le visage de l'Église conciliaire ne reflète pas celui de Jésus-Christ mais celui de Satan parce qu'il reflète la mort spirituelle. Qu'on le comprenne bien, l'erreur ne doit jamais posséder de droits. Toute société, toute loi doit être ordonnée en vue du bien céleste ; telle est et sera toujours la doctrine de la vraie Église de Jésus. Saint Thomas D'Aquin écrit :

"Comme(par la bonté gratuite de Dieu)la vie présente dans laquelle nous devons "bien vivre" a pour fin la béatitude céleste ; il appartient à l'autorité publique de procurer la vie bonne de la multitude, de manière qui convient à l'obtention de la béatitude céleste ; par exemple de prescrire (dans l'ordre temporel) ce qui conduit à cette béatitude et interdire, autant que possible, ce qui y serait contraire"[19](#).

Tout ce qui est en dehors de la Foi Catholique ne peut conduire à cette béatitude céleste.

A tous les hommes d'Église qui prônent la doctrine hérétique de Vatican II sur la liberté religieuse le Seigneur dit :

"Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, hypocrites qui fermez le Royaume des cieux devant les hommes ! Car vous n'y entrez pas vous-même et vous n'y laissez pas entrer ceux qui se présentent." (Matt. XXIII,13)

L'ŒCUMÉNISME

"LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE CROIT, PROFESSE ET PRECHE FERMEMENT QU'AUCUN DES HOMMES QUI VIVENT EN DEHORS DE L'ÉGLISE - LES JUIFS, LES HÉRÉTIQUES ET LES SCHISMATIQUES TOUT COMME LES PAIENS - NE PEUT AVOIR PART A LA VIE ÉTERNELLE ; MAIS QU'ILS IRONT TOUS DANS LE FEU ÉTERNEL, 'QUI A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR LE DIABLE ET SES ANGES' (Matt. XXV,41) A MOINS QU'AVANT LA FIN DE LEUR VIE ILS NE SE SOIENT RÉUNIS A ELLE...QUE PERSONNE, QUELLE QUE SOIT LA QUANTITÉ DE SES AUMONES, ET EUT-IL MEME VERSÉ SON SANG POUR LE NOM DU CHRIST, NE PEUT ETRE SAUVÉ, S'IL N'EST PAS RESTÉ DANS LE GIRON ET L'UNITÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE."[20](#).

Après avoir lu ce texte, que penser alors de la fausse conception de l'œcuménisme qui s'est installé dans l'Église post-conciliaire ? Déjà les déclarations conciliaires avaient commencé à fausser le sens de l'œcuménisme et, après le concile de Vatican II, Paul VI a poussé l'insolence jusqu'à demander pardon aux autres confessions religieuses des erreurs que l'Église Catholique avait commises envers elles ; et que dire de ce geste ahurissant qu'il a posé en embrassant les pieds du patriarche schismatique Athénagoras en lui demandant pardon !

Jean-Paul II ne fait pas tellement mieux, imbu qu'il est de la mentalité de son Maître Paul VI. Dans son encyclique "Redemptor Hominis", il convie les membres de l'Église Catholique à adhérer à cet œcuménisme luciférien qui n'a qu'un seul but : détruire l'Église de Jésus et lui faire abandonner sa mission de convertir tous ceux qui se sont égarés dans l'hérésie et le schisme, et les ramener à la vraie foi, la foi catholique telle qu'elle a toujours été enseignée jusqu'à la mort de sa Sainteté le Pape Pie XII.

Pour mieux saisir, il suffira d'opposer la doctrine conciliaire de Jean-Paul II à celle de l'Église Traditionnelle. Jean-Paul II dans son encyclique dit ceci :

"Et que dire de toutes les initiatives suscitées par la nouvelle orientation œcuménique. L'inoubliable Jean XXIII, avec une clarté évangélique, posa le problème de l'union des chrétiens...Le Concile de Vatican II a répondu à cette exigence, sous une forme concise, par le décret sur l'œcuménisme. Le Pape Paul VI, s'appuyant sur l'activité du secrétariat pour l'unité des chrétiens, fit les premiers pas difficiles sur le chemin de la réalisation de cette unité. Sommes-nous allés assez loin sur ce chemin ?...La véritable activité œcuménique signifie ouverture, rapprochement, disponibilité au dialogue, recherche commune de la vérité au sens pleinement évangélique et chrétien...Activité qui tend au rapprochement avec les représentants des religions non-chrétiennes qui s'exprime par le dialogue, les contacts, la prière en commun...N'ARRIVE-T-IL PAS PARFOIS QUE LA FERMETÉ DE LA CROYANCE DES RELIGIONS NON-CHRÉTIENNES - EFFET ELLE AUSSI DE L'ESPRIT DE VÉRITÉ - ...tendant à la connaissance réciproque et à la suppression des obstacles qui se trouvent sur la voie de l'unité parfaite."[21](#).

Que le lecteur nous pardonne cette longue et ennuyeuse citation mais il fallait la faire. Vous avez remarqué sans doute cet exécrationnable blasphème contre l'Esprit-Saint : "Religions non-chrétiennes - effet elle aussi de l'Esprit de vérité...tendant à la connaissance réciproque et à la suppression des obstacles qui se trouvent sur la voie de l'unité parfaite." Mensonge ! Les religions non-chrétiennes et toutes les religions autres que la religion catholique, ne sont pas des effets de l'Esprit-Saint, mais de l'esprit diabolique. Car comment le Saint-Esprit peut-il être à la fois vérité et mensonge, et comment pourrait-il être l'auteur de l'idolâtrie, péché abominable aux yeux de Dieu, qui se retrouve dans certaines religions non-chrétiennes ? Blasphème maudit sous la plume de cet anti-pape.

Lisons maintenant l'enseignement lumineux que nous a laissé Pie XI :

"Certains nourrissent l'espoir que l'on pourrait facilement amener les peuples, en dépit des dissidences religieuses, à s'unir dans la professions de certaines doctrines admises comme fondement commun de vie spirituelle. En conséquence, ils tiennent des congrès, des réunions, des conférences fréquentées par un nombre assez considérable d'auditeurs ; ils invitent aux discussions tous les hommes indistinctement, les infidèles de toute catégorie, les fidèles et jusqu'à ceux qui ont le malheur de s'être séparés du Christ ou qui nient àprement et obstinément la divinité de sa nature ou de sa mission. DE PAREILS EFFORTS N'ONT AUCUN DROIT A L'APPROBATION DES CATHOLIQUES, CAR ILS S'APPUIENT SUR CETTE OPINION ERRONÉE QUE TOUTES LES RELIGIONS SONT PLUS OU MOINS BONNES ET LOUABLES...OUTRE QU'ILS S'ÉGARENT EN PLEINE ERREUR, LES TENANTS DE CETTE OPINION REPOUSSENT DU MEME COUP LA VRAIE RELIGION : ILS EN FAUSSENT LA NOTION ET VERSENT PEU A PEU DANS LE NATURALISME ET L'ATHÉISME. IL EST DONC PARFAITEMENT ÉVIDENT QUE C'EST ABANDONNER LA RELIGION DIVINEMENT RÉVÉLÉE QUE DE SE JOINDRE AUX PARTISANS ET PROPAGATEURS DE PAREILLES DOCTRINES. Une fausse apparence de bien peut plus facilement, alors qu'il s'agit de favoriser l'union de tous les chrétiens, entraîner quelques âmes...SOUS LES SÉDUCTIONS DE LA PENSÉE ET LA CARESSE DES MOTS SE GLISSE UNE ERREUR INCONTESTABLEMENT DES PLUS GRAVES ET CAPABLE DE RUINER DE FOND EN COMBLE LA FOI CATHOLIQUE. La conscience de notre charge apostolique nous interdit de permettre que des erreurs pernicieuses viennent égarer le troupeau du Seigneur." [22](#).

Certainement que vous avez vu la différence des deux enseignements. Ce qu'a toujours souhaité l'Église Catholique est le retour à la vraie foi de ses enfants égarés loin d'elle dans les sentiers de l'hérésie et du schisme, mais jamais la Sainte Église n'a voulu abandonner un iota de sa divine doctrine pour plaire et attirer ; car elle seule détient la vérité et c'est aux autres religions de changer, d'abandonner leurs erreurs et de revenir à l'Église Catholique Romaine, la seule Église fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce que propose Jean-Paul II aux catholiques c'est ni plus ni moins de renoncer à leur foi, de diluer les dogmes sous prétexte de charité et d'unité.

Nous croyons qu'il serait utile de montrer ce que nous avançons par les deux faits suivants que vous n'aurez aucune difficulté à comprendre.

Dans sa livraison du 10 avril 1977, le "Montréal-Matin" publiait un communiqué du Comité International Judéo-Catholique réuni à Venise et qui rapportait deux appréciations importantes.

Ce communiqué, remis à la presse par le Saint-Siège, faisait état d'une déclaration du grand rabbin de Rome, Elio Toaff, qui se réjouissait de "l'important pas en avant". Voici la déclaration qu'il a faite en se basant sur les déclarations du Comité International Judéo-Catholique :

"LE REJET PAR L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE TOUTE FORME DE PROSELYTISME (CONVERSION) A L'ÉGARD DES JUIFS EST L'ÉLÉMENT LE PLUS IMPORTANT DU COMMUNIQUÉ. Il est certainement susceptible de créer de nouveaux rapports entre l'Église et le Judaïsme."[23](#).

Et tous les observateurs italiens n'ont pu qu'interpréter le communiqué dans le même sens :

"UN ABANDON DÉFINITIF PAR L'ÉGLISE DE TOUTES TENTATIVES DE CONVERSION DES JUIFS."[24](#).

Voilà bien l'œcuménisme conciliaire issu de Vatican II, trahison de la première mission de l'Église du Christ selon l'ordre du Divin Maître :

"Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tous les commandements que je vous ai donnés."

(Matt. XXVIII,19-20)

Cet œcuménisme, cette Église conciliaire et ses membres ne sont plus catholiques ! Quel plus grand mal pouvait-on faire aux Juifs sinon que de renoncer à leur donner la lumière : Jésus-Christ qui seul peut les sauver ? Agir ainsi c'est renier le Christ, c'est laisser les Juifs dans les ténèbres et dans leur haine implacable qu'ils ont contre Jésus-Christ, Fils de Dieu, Messie annoncé par les prophètes et Sauveur du monde qu'ils refusent toujours de reconnaître.

Voici un autre exemple qui servira à expliquer au lecteur que cette sorte d'œcuménisme n'amène pas les autres religions à la vraie foi catholique mais que ce sont les hommes d'Église qui abandonnent leur foi pour s'adapter aux autres confessions religieuses, entraînant à leur suite les âmes par une obéissance aveugle.

Voyons ce que font "nos évêques". La commission internationale entre l'Église Catholique et la communion Anglicane en est venu à un accord mais dans cet accord, la déclaration de l'Eucharistie est tout à fait inacceptable. Dans cette déclaration signée par Monseigneur Emmett Carter, la doctrine et la foi catholique sont bafouées. Il dit ceci :

"Il ne peut y avoir de répétition de ce sacrifice, ni d'addition à ce que le Christ a accompli une fois pour toute. Aucune tentative faite pour exprimer un lien entre le sacrifice du Christ et l'Eucharistie ne doit obscurcir ce fait fondamental de la foi chrétienne."[25](#).

Et tout au long de cette déclaration, ils ont choisi des expressions équivoques pour mieux tromper et semer le doute notamment : "Mémorial de la mort du Christ"

Maintenant permettez que nous vous citions, en regard de ce texte, la vraie doctrine catholique si bien définie au Saint Concile de Trente :

"Il n'y a qu'une seule et même victime dont l'immolation se renouvelle tous les jours dans l'Eucharistie...L'auguste sacrifice de la Messe n'est pas seulement un sacrifice de louanges et d'actions de grâces, ni un simple mémorial de Celui qui a été offert sur la croix, mais encore un vrai sacrifice de propitiation...car tous les mérites si abondants de la victime sanglante se répandent sur nous par ce sacrifice non-sanglant...Jésus institua l'Eucharistie afin que l'Église possédât un sacrifice perpétuel."[26](#).

Où Mgr Emmett Carter et, avec lui, tous les évêques du Canada ont-ils pris cet enseignement qu'il n'y avait pas de lien entre le sacrifice et l'Eucharistie ? Certainement pas dans la doctrine traditionnelle de l'Église mais bien dans la théologie protestante. Ces évêques sont devenus des propagateurs de l'erreur et des assassins des âmes.

Voilà un exemple du beau travail de l'œcuménisme post-conciliaire ; en voici des fruits : trahison, hérésie, schisme, mépris de Jésus et de son Évangile sous le couvert de cette chimère qu'est la création d'une religion universelle ; idéologie qui implique nécessairement la destruction de l'Église Catholique telle que le Christ l'a fondée et que les papes l'ont gouvernée jusqu'à la mort de Pie XII.

Et vous, êtes-vous prêts, vous sentez-vous prêts à renier Jésus, à apostasier votre foi ? Etes-vous si sûrs que des hommes d'Église, qui se conduisent d'une façon aberrante et scandaleuse, soient assistés de l'Esprit-Saint ? Ne devriez-vous pas y réfléchir profondément car votre salut, et celui de vos enfants, peut dépendre de l'attitude que vous adopterez face à cette apostasie honteuse des hommes d'Église.

"Si l'on se place au point de vue des faits, Jésus-Christ n'a pas institué ni formé une Église qui comprendrait plusieurs communautés de genre semblable, mais distinctes et non rattachées par ces liens qui peuvent faire l'Église indivisible et unique selon le mode dont nous proclamons dans le symbole de la Foi : je crois à l'Église...une...Aussi bien, quand Jésus-Christ parle de cet édifice mystique, il ne mentionne qu'une seule Église, qu'il appelle sienne : 'Je bâtirai Mon Église'(Matt. XVI, 18). Toute autre Église qu'on imaginerait en dehors de celle-là, n'étant pas fondée par Jésus-Christ, ne peut être la véritable Église du Christ...L'Église du Christ est donc unique et perpétuelle, tous ceux qui s'en séparent, se fourvoient loin de la volonté et l'ordre du Christ Notre Seigneur. Ils quittent le chemin du salut et vont à leur perte."[27](#).

HÉRITAGE DE PAUL VI À JEAN-PAUL II

Une constatation s'impose : depuis le jour sombre où Paul VI s'est assis sur le Siègne de Pierre, la destruction a commencé. Cet homme énigmatique qu'était Jean-Baptiste Montini, qui avait été écarté du Vatican par Pie XII pour avoir, à son insu, entamé des pourparlers avec Moscou, a présidé, calculé et ordonné froidement la destruction de l'Église de Jésus par son culte fou de l'homme au mépris de Dieu, son esprit novateur, son libéralisme, son humanisme maçonnique et son attitude pro-communiste. La réforme de Paul VI découle non de la Tradition infaillible de l'Église mais, en fait, du libéralisme, de l'humanisme maçonnique et du modernisme, autant d'idéologies condamnées par le magistère infaillible des vrais successeurs de Pierre.

Montrons maintenant quel est ce triste héritage que Paul VI a laissé et que Jean-Paul II dit vouloir assumer :

"LE CRIME DE L'AGE MODERNE EST DE VOULOIR SACRILEGEMENT SUBSTITUER L'HOMME A DIEU"[28](#).

Le 23 septembre 1963 Paul VI disait :

"Nous ne voulons pas faire de notre foi un motif de polémique avec nos frères séparés."[29](#).

"Les guerres de religion sont finies pour toujours."[30](#).

C'est une insulte envers tous les Saints Pontifes qui ont entrepris des croisades, des guerres saintes pour la défense de la Sainte Foi Catholique, et à l'égard de tous les martyrs qui, pour leur foi, ont versé leur sang, tous les saints qui ont combattu avec courage les hérésies.

Si Paul VI ne voulait pas défendre la Foi Catholique, s'il ne voulait pas protéger le dépôt sacré qui lui avait été confié ; alors de quel droit était-il à la tête de l'Église, s'il était prêt aux plus coupables compromis, face aux ennemis du Christ et de son Église ? Rien ni personne n'a arrêté cet homme ; presque tous les cardinaux, évêques, prêtres se sont enfoncés dans un silence coupable ; silence qui équivalait à une honteuse trahison de leur mission. Mais Paul VI n'était qu'au début de son œuvre diabolique. Lisez ce discours effrayant qui n'est ni plus ni moins qu'une apostasie :

"L'Église du Concile, il est vrai...s'est beaucoup occupée de l'homme, de l'homme tel qu'en réalité il se présente à notre époque, l'homme vivant, l'homme tout entier occupé de soi, l'homme qui se fait non seulement le centre de tout ce qui l'intéresse mais qui ose se prétendre le principe et la raison dernière de toute réalité..."

"L'humanisme laïque et profane enfin est apparue dans sa terrible stature et a, en un sens, défié le Concile. La religion de Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'Homme qui se fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eut lieu. La vieille histoire du Samari-

tain a été le modèle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. La découverte des besoins humains - et ils sont d'autant plus grands que le fils de la terre se fait plus grand - a absorbé l'attention du Synode. Reconnaissez-lui au moins ce mérite vous, humanistes modernes qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : NOUS AUSSI, PLUS QUE QUICONQUE AVONS LE CULTE DE L'HOMME."31.

On a peine à croire qu'il ait osé prononcer un tel blasphème ; culte de l'homme, amour pour l'homme qui se fait Dieu ; il alla même jusqu'à composer un hymne blasphématoire à l'homme son dieu, modelé sur l'hymne du Christ-Roi. Voyez, lisez attentivement cet hymne blasphématoire dans la bouche de cet imposteur :

"Honneur à l'homme, honneur à la pensée, honneur à la science, honneur à la technique, honneur au travail, honneur à la hardiesse humaine ; honneur à la synthèse de l'activité scientifique et du sens de l'organisation de l'homme qui, à la différence des autres animaux sait donner à son esprit et à son habileté manuelle des instruments de conquête ; honneur à l'homme, roi de la terre et aujourd'hui prince du ciel."32.

Pardon ô Divin Christ-Roi pour ce blasphème ; pardon pour cette abominable trahison ; pardon pour tous ces prêtres qui, dans leurs lâchetés coupables, ne se sont pas levés pour dire à cet homme inique : "Honneur à Jésus, Roi du ciel et de la terre ; honneur au Christ-Roi ; honneur à notre Divin Sauveur ; honneur et gloire Lui soient rendus sur toute l'étendue de la terre."

Mais pour Paul VI, le Christ-Roi n'était plus rien sinon qu'un obstacle à cette utopie anti-catholique qui était sienne, la réunion de tous les hommes dans "l'amour et la fraternité." Lisez ce discours qu'il prononça le 9 août 1970 au sujet du Moyen-Orient :

"Le conflit engage trois expressions ethnico-religieuses qui reconnaissent toutes un unique et vrai Dieu : le peuple Hébraïque, le peuple Islamique et, au milieu d'eux, répandu dans le monde entier, le peuple Chrétien.

Il s'agit de trois expressions qui professent un identique monothéisme, par ces trois voies les plus authentiques, les plus anciennes, les plus historiques et même les plus tenaces et les plus convaincues. Ne serait-il pas possible que le nom même de Dieu, au lieu d'irréductibles oppositions, engendre un sentiment de respect mutuel, d'entente possible, de coexistence pacifique ? La référence au même Dieu, au même Père, sans préjuger des discussions théologiques, ne pourrait-elle pas un jour servir à la découverte si évidente, mais si difficile et si indispensable, que nous sommes fils du même Père et que nous sommes donc tous frères."33.

Voilà Jésus-Christ écarté du revers de la main, renié, relégué au plan des discussions théologiques. Mais laissons plutôt ce saint Pape Pie X répondre à une telle proposition :

"Étranges, effrayantes et attristantes à la fois sont l'audace et la légèreté d'esprit d'hommes qui se disent catholiques, qui rêvent de refondre la société dans de pareilles conditions et d'établir sur la terre, par dessus l'Église Catholique, "le règne de la justice et de l'amour" avec des ouvriers venus de toutes parts, de toutes religions ou sans religion, avec ou sans croyance pourvu qu'ils oublient ce qui les divise : leur conviction religieuse et philosophique, et qu'ils mettent en commun ce qui les unit : un généreux idéalisme et des forces morales prises "où ils peuvent". On est effrayé...Le résultat de cette promiscuité au travail, le bénéficiaire de cette action sociale cosmopolite ne peut être qu'une démocratie qui ne sera ni catholique, ni juive, ni protestante ; une religion plus universelle que l'Église Catholique, réunissant tous les hommes devenus enfin frères et camarades dans "le règne de Dieu." On ne travaille pas pour l'Église, on travaille pour l'humanité...C'est l'apostasie organisée."34.

Et quiconque adhère en toute connaissance de cause à cette idéologie ne se rend-t-il pas coupable d'apostasie et de schisme envers la Sainte Église de Dieu et son Divin Époux, Jésus-Christ, Fils de Dieu ?

Continuons, descendons encore plus creux dans cet abîme infernal ! Ne fermez pas cette brochure ! La réalité commence-t-elle à vous faire frémir, à se dresser devant vous dans toute sa monstruosité ? Continuez de lire, car vous en avez déjà trop lu pour arrêter sans prendre devant Dieu une terrible responsabilité !

Vous ignorez sans doute que l'Église Catholique, avant Paul VI, ne savait plus annoncer le Christ au monde ; que le pont entre l'Église et les hommes était coupé ; que vous-mêmes, vos parents, il y a à peine vingt ans, étiez dans la noirceur spirituelle. Laissez Paul VI vous l'apprendre :

"Le concile a donné à l'Église une grande et difficile consigne, celle de rétablir le pont entre elle et l'homme d'aujourd'hui...Cela suppose en tout cas que, pour le moment, ce pont n'existe pas ou bien qu'il est peu praticable, sinon complètement effondré. Si nous y réfléchissons bien, cet état de chose représente un terrible et immense drame historique social et spirituel ; cela veut dire que, dans l'état actuel des choses, l'Église ne sait plus présenter le Christ au monde d'une façon et dans une mesure suffisantes."35.

Blasphème exécration contre l'Esprit-Saint car si l'Église avant Paul VI ne savait pas annoncer le Christ au monde, c'est donc que pendant des siècles le Saint Esprit aurait fait défaut à son Église et que les hommes ont erré dans les ténèbres spirituelles ; accepter une telle idée c'est renoncer à être catholique.

Luther, hérésiarque condamné par l'Église, auteur d'un schisme et responsable de l'égarement de plusieurs milliers d'âmes, personnage qui avait en horreur l'Auguste Sacrifice de la Messe ; lui, cet instrument du diable, n'a reçu de l'Église conciliaire que des louanges !

Lisez toutes ces déclarations aberrantes ! L'Osservatore Romano (journal officiel de Saint-Siège) rapporte, sans émettre aucun commentaire ou rectification, cette déclaration du délégué suédois au congrès laïc :

"La réforme liturgique a fait un notable pas en avant dans le champ de l'œcuménicité et elle s'est approchée des formes liturgiques mêmes de l'Église Luthérienne."36.

Mais, direz-vous peut-être, ce Suédois n'est pas en autorité dans l'Église. Nous le savons et, pour prouver que ce laïc ne s'est pas trompé, lisez la déclaration de l'envoyé spécial de Paul VI, le cardinal Willebrands à l'assemblée luthérienne mondiale à Évian, au mois de juillet 1970 :

"Une plus juste appréciation de la personne et de l'œuvre de Luther s'impose... Le Concile Vatican II n'a-t-il pas lui-même accueilli des exigences qui avaient, entre autres, été exprimées par Luther et par lesquelles bien des aspects de la Foi Chrétienne s'expriment mieux actuellement qu'auparavant ? Luther a fait, d'une manière extraordinaire pour l'époque, le point de départ de la théologie et de la vie chrétienne." [37](#).

O vous, Éminence, qui avait été élevé à la dignité du sacerdoce, vous, "le sel de la terre", pourquoi ces paroles scandaleuses ? Avez-vous oublié que vous devez être le défenseur du Christ et de son Église ? Alors dites-nous pourquoi êtes-vous devenu un tel ennemi du Christ car, en exaltant la personne et l'œuvre de Luther, c'est le diable que vous exaltez et le Christ que vous reniez !

Par ce discours scandaleux du cardinal Willebrands voilà Luther réhabilité. Peut-être assisterons-nous un jour à sa canonisation par "l'Église conciliaire" et à l'excommunication du pape qui l'avait solennellement condamné !

Et la liste des méfaits pourrait s'allonger de façon presque indéfinie. Sous Paul VI les pires hérésies et scandales se sont répandus sans jamais être condamnés. Cardonnel, Schillebeck, Six (protégé de Paul VI), Kung, Besret, Hourdin, Léon-Dufour, etc. ; autant d'hérésiarques qu'il aurait fallu condamner mais que Paul VI a protégés pour mieux assassiner les âmes.

LA NOUVELLE CATECHESE, POISON MORTEL INOCULÉ À DES ÂMES INNOCENTES

"Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu promulgue ce document avec l'approbation du Saint Concile (Vatican I) pour qu'il soit à jamais conservé."

De la rédaction et de l'usage d'un catéchisme unique pour l'Église Catholique

"Notre Sainte Mère l'Église, instruite par les préceptes et les exemples de son Époux, Notre Sauveur Jésus-Christ, a toujours montré un soin et une sollicitude particulières à l'égard des enfants, afin que nourris du lait de la céleste doctrine, ils soient formés de bonne heure à toute pratique de la piété. C'est pourquoi le Saint Concile de Trente ne s'est pas borné à recommander aux Évêques de prendre soin que l'on enseignât diligemment aux enfants les rudiments de la foi et l'obéissance envers Dieu et leurs parents (Concile de Trente. Sess. XXIV ch. 4. De reform.), il a encore estimé qu'il devait fixer une règle ou une méthode pour instruire le peuple chrétien à partir de ces rudiments de la foi, méthode que devraient suivre, dans toutes les églises, tous ceux à qui incomberaient légitimement les fonctions de pasteur et de docteur... Pour que désormais on observât partout une seule et même façon d'enseigner et d'apprendre la doctrine, il approuva un petit catéchisme destiné à l'instruction des enfants... Il appartiendra aux Évêques de composer des manuels catéchétiques plus développés pour compléter leur instruction et pour réfuter les erreurs qui pourraient sévir dans leur région... Enfin, comme il ne suffit pas de faire apprendre par cœur aux fidèles les formules de catéchisme mais qu'il convient d'y ajouter de vive voix des explications adaptées à l'intelligence de chacun..., on observe une règle et une méthode communes pour transmettre les vérités de la Foi." [38](#).

Que dire maintenant du catéchisme hollandais, de la catéchèse de France, d'Italie, d'Allemagne, des États-Unis et du Canada, oui, vous avez bien lu : du Canada et de la Province de Québec ! Peut-être pensiez-vous d'être à l'abri de cette contagion, mais non ? Ce sont vos enfants qu'on empoisonne ; ces âmes innocentes qui sont livrées aux mains des assassins avec le concours de votre indifférence coupable consciente ou non.

Vous ne nous croyez pas ? Eh bien, laissez-nous vous montrer ce qu'on enseigne à vos enfants. Prenez pour exemple le volume n° 2 : "Célébrons ses merveilles", le n° 3 "Rassemblés dans l'amour"

Vous y trouverez des phrases de ce genre :

"Pourquoi les chrétiens se rassemblent-ils à la messe ? Les chrétiens se rassemblent pour écouter la parole de Dieu, pour rendre grâce au Père avec Jésus, partager le Pain de Vie.

"La messe est le sacrifice d'action de grâces de l'Église toute entière, de son chef Jésus et de ses membres."

"La messe est un repas de fête en l'honneur de Jésus ressuscité."

Voilà de l'hérésie à l'état pur ; la messe n'est pas une fête, la messe est le renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix où notre Divin Sauveur s'immole de façon non sanglante en victime de propitiation pour nos péchés et pour apaiser la juste colère de son Père.

Mais pour aller avec "l'Église conciliaire" il faut inculquer à ces jeunes une nouvelle conception de la messe pour en faire plus tard de vrais protestants.

Et voyez la négation subtile du Sacrement de l'Ordre :

"Les chrétiens refont le repas du Seigneur pour être fidèles au commandement qu'il leur a donné : Faites ceci en mémoire de moi."

Plus de sacerdoce, plus de prêtres, mais simplement des chrétiens sans distinction qui refont le repas du Seigneur ; voilà la théologie protestante.

Pour plaire aux protestants, pour ne pas les heurter dans cette catéchèse hérétique, les dogmes sont bafoués. Il le faut bien, l'œcuménisme satanique de Vatican II est aujourd'hui plus important que la Foi Catholique !

Vous voyez, demain vos enfants ne seront pas des catholiques mais des protestants empreints d'une mentalité libérale et qui, sous prétexte de liberté, refuseront de vous obéir !

Parents catholiques, réalisez-vous la grande responsabilité que vous prenez devant Dieu en acceptant que ces âmes innocentes, les enfants que Dieu vous a confiés pour en faire ses élus, sont en train de mourir empoisonnés par toutes ces hérésies.

Il est encore temps de réagir. Exigez que vos enfants n'assistent pas à ces cours de déformation spirituelle et montrez-leur vous-mêmes, selon l'enseignement traditionnel de l'Église de Jésus, le vrai visage de Jésus et de son Église.

LA SATANIQUE RÉFORME LITURGIQUE DE PAUL VI

Lisons d'abord cet extrait de la bulle "Quo Primum" de Saint Pie V :

"...Et que, dans la célébration de la messe, ils n'aient l'audace d'ajouter ou de réciter d'autres cérémonies ou prières que celles qui sont contenues dans ce Missel.

En outre, en vertu de l'autorité apostolique, par la teneur des présentes, concédons et donnons l'Indult suivant, et cela même à perpétuité :

"Que désormais, pour chanter ou réciter la Messe en n'importe quelle église on puisse, sans aucune réserve, suivre ce même Missel, avec permission donnée ici et pouvoir d'en faire libre et licite usage, sans aucune espèce de scrupule ou sans qu'on puisse encourir aucune peine, sentence et censure..."

"Ainsi donc, qu'il ne soit, à personne absolument, permis d'enfreindre ou, par téméraire entreprise, contrevenir. Que s'il avait l'audace de l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bien-heureux apôtres Pierre et Paul."[39](#).

Paul VI ne devait pas s'opposer à toute cette catéchèse hérétique puisqu'elle ouvrait la voie au PIRE DES CRIMES QU'IL DEVAIT COMMETTRE, AU PLUS SACRILEGE ATTENTAT DANS TOUTE L'HISTOIRE DU CHRISTIANISME : LA RÉFORME LITURGIQUE MIEUX CONNUE SOUS LE NOM DE "MESSE DE PAUL VI".

Cette nouvelle messe est, dans son rite, tout à fait contraire à la foi catholique, elle est un relent de l'hérésie protestante. Cette nouvelle messe est hérétique et sacrilège, contraire à la vraie foi, à la piété, à l'adoration due à Notre Seigneur.

Au mépris des saintes lois de l'Église, plus particulièrement celle du Saint Concile de Trente, Paul VI ordonna une réforme liturgique.

Pour se convaincre du changement de foi, il suffira de lire l'Instruction générale du Nouvel Ordo Missae :

"La Cène dominicale ou messe, est la synaxe sacrée ou assemblée du peuple de Dieu se réunissant sous la présidence du prêtre pour célébrer le Mémorial du Seigneur. C'est pourquoi vaut éminemment, pour l'assemblée locale de la Sainte Église, la promesse du Christ : "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux."[40](#).

On ne saurait imaginer une définition de la messe plus hérétique et plus apostate que celle-là. Dans cette définition tous les dogmes de la messe sont niés plus particulièrement celui de la transsubstantiation ; celui donc de la présence corporelle de Jésus dans l'Eucharistie car, dans le nouvel "ordo missæ" il s'agit d'une présence spirituelle comme l'affirme la citation de l'article 7.

Nous savons que Paul VI n'a pas rédigé lui-même ce texte mais il y a apposé sa traîtresse signature.

Voyons maintenant ce qu'en dit le Saint Concile de Trente :

"L'auguste sacrifice de la Messe n'est pas seulement un sacrifice de louanges et d'action de grâce, ni un simple mémorial de Celui qui a été offert sur la Croix, mais un vrai sacrifice de propitiation...Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'un sacrifice de louanges et d'action de grâces, ou une simple commémoration du sacrifice de la croix...Qu'il soit anathème."[41](#).

"Si quelqu'un nie ce changement étonnant et sans exemple de toute la substance du pain au corps et de toute la substance du vin au sang - alors cependant que demeurent les apparences du pain et du vin - conversion que l'Église Catholique appelle excellemment "transsubstantiation" ; qu'il soit anathème."[42](#).

Prenez maintenant votre "Prions en Église" (Éd. NOVALIS, Univ. d'Ottawa) à la page de la consécration ; vous lirez ceci : "Récit de l'institution" alors que le prêtre récite les paroles de la consécration à haute voix sur le même ton récitatif que s'il vous racontait l'histoire du petit chaperon rouge. Tout cela ne vous a-t-il jamais frappé ?

Et le latin, (dont les missels d'autrefois donnaient la traduction dans la langue du pays) langue d'une beauté et d'une précision exceptionnelles qui protégeait d'une manière si parfaite la pureté de la Foi, langue essentielle pour conserver l'unité, a été honteusement sacrifié sous le faux prétexte d'une meilleure compréhension et d'une plus grande participation des fidèles ; ayant comme "beau" résultat que la plupart des catholiques ne savent plus aujourd'hui ce qu'est la messe ! C'est devenu pour eux une réunion sociale qui se déroule sous la présidence d'un prêtre qui ressemble à un maître de cérémonie et qui regarde bêtement ses fidèles se perdre dans ce culte impie, où l'homme déifié foule au pied son doux Sauveur et tout cela sous prétexte de communication et de fraternité ! Non, l'utilisation du latin et le fait de réciter les paroles de la consécration à voix basse ne sont pas des menus détails :

"Si quelqu'un dit que le rite de l'Église Romaine, où l'on prononce à voix basse une partie de la consécration, doit être condamnée : ou que la messe doit n'être célébrée qu'en langue vulgaire (de chaque pays) : Qu'il soit anathème."[43](#).

Luther et tous les autres hérésiarques ont dû tressaillir de joie en voyant cette nouvelle "messe", eux qui toute leur vie ont tenté mais en vain de détruire l'Auguste Sacrifice de la Messe. De l'extérieur ils ne pouvaient y arriver, il fallait que le traître soit placé à l'intérieur de l'Église ; tel a été le sinistre rôle de Paul VI.

Lisez aussi ces nombreuses déclarations qui suivirent l'apparition de la "Messe de Paul VI". Le frère Max Thurian de Taizé (protestant) parle des fruits que va apporter la "nouvelle messe" :

"Ce sera peut être que des communautés non-catholiques pourront célébrer la sainte Cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement c'est possible."[44](#).

Et ce protestant de Strasbourg :

"Je n'ai pu trouver dans la nouvelle liturgie catholique quelque chose qui put me choquer."[45](#).

C'est donc dire qu'avant, la Sainte Messe le choquait. Et encore cette grande revue protestante qui se réjouit :

"Les nouvelles prières eucharistiques catholiques ont laissé tomber la fausse perspective d'un sacrifice offert à Dieu."[46](#).

Pour terminer avec ces déclarations, lisons encore celle du Consistoire Supérieur de l'Église d'Augsbourg, d'Alsace et Lorraine après sa réunion de Strasbourg du 8.12.1973 :

"...Nous estimons que, dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Évangile et à notre tradition ne nous permet pas de nous opposer à la participation des fidèles de notre Église à une célébration Eucharistique Catholique.

Le caractère de la célébration :

Il faut cependant agir avec beaucoup de discernement et de sagesse. Il ne faudrait accepter l'invitation d'une autre Église qui si l'on peut, personnellement, reconnaître dans sa pratique Eucharistique, la célébration de la Cène telle que le Seigneur l'a instituée. Étant donné les formes actuelles de la célébration eucharistique dans l'Église Catholique et en raison des convergences théologiques présentes, beaucoup d'obstacles qui auraient pu empêcher un protestant de participer à sa célébration eucharistique, semblent en voie de disparition. Il devrait être possible à un protestant de reconnaître dans la célébration Eucharistique Catholique, la Cène instituée par le Seigneur. En particulier il nous appartient de veiller aux points suivants : le caractère Évangélique de la célébration à laquelle le protestant pourrait participer doit être manifeste.

Nous tenons notamment à la communion sous les deux espèces, non seulement par fidélité à l'Évangile et à la réforme, mais parce que cette pratique s'oppose pour nous à une certaine apparence de cléricisme.

Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières eucharistiques dans laquelle nous nous retrouvons et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du Sacrifice que nous avons l'habitude d'attribuer au Catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du Sacrifice."[47.](#)

Ca ne peut être plus clair ; si eux protestants, se retrouvent et retrouvent l'expression de leur foi dans la "messe" de Paul VI, comment faites-vous, vous catholiques qui ne partagez pas la foi protestante, pour vous y retrouver dans cette soi-disant messe ?

Où étiez-vous Cardinaux, Évêques, Prêtres à ce moment aussi terrible dans l'histoire de l'Église ? Pourquoi avez-vous gardé le silence ? Pourquoi avez-vous dit à vos fidèles d'obéir ? De quel droit, en vertu de quelle autorité, leur disiez-vous d'assister à cette parodie sacrilège de la messe ? Est-ce la peur de déplaire à Paul VI, la peur des sanctions, des représailles qui a motivé votre odieux et traître silence ? Ou serait-ce que vous n'aviez déjà plus la Vraie foi catholique ? Nous laissons à Dieu le jugement d'une telle conduite.

Et arriva, pour couronner cette réforme, les gestes d'apostasie publique par la permission d'intercommunion. Le 21 décembre 1966 à Assise, Miss Barbara Olsen (presbytérienne) reçut l'autorisation de Paul VI de communier à la messe de son mariage, sans abjuration de ses hérésies."[48.](#)

Le cardinal Samoré, suivant son maître Paul VI, autorisa le 6 septembre 1968 à Médellin (Colombie) le frère Giscard de Taizé (protestant), l'évêque anglican Reed, le pasteur luthérien Bahman et les pasteurs Green et Naylor, du conseil national des Églises du Christ à communier à la messe de clôture ! Oh ! nous savons que Paul VI a déploré par après les "actes d'inter-communion contraires à la juste ligne œcuménique."[49.](#)

Comme c'est navrant ! Allait-on un peu trop vite pour lui ? Et Dieu, Lui, n'a-t-il aucune importance ? "Ne jetez pas les perles devant les pourceaux" a dit Jésus (Matt.7,6)) Les perles ce sont les Sacrements ; les pourceaux sont le symbole de ceux qui se sont séparés de l'Église et qui professent une doctrine hérétique.

Mais ce qu'il y a de plus touchant, c'est qu'après avoir gémi quelque peu, PAUL VI nomma le cardinal Samoré, préfet de la Sacré Congrégation pour la discipline des Sacrements, et ce deux mois plus tard ![50.](#)

Oh ! comble de l'hypocrisie ! Ensuite ce ne fut qu'une série de documents officiels d'évêques qui permettaient les "Inter-communions" chose qui ne pouvait passer sans l'approbation plus ou moins tacite de Paul VI.

Voilà ! Nous pensons que nous avons cité suffisamment de faits pour que toute personne de bonne volonté cherchant sincèrement la vérité puisse comprendre.

Jean-Paul II ne cesse de clamer depuis son "élection" qu'il veut suivre les traces de Paul VI "son père spirituel", qu'il veut assumer son héritage.

Pour montrer au lecteur que Jean-Paul II ne fait pas mieux que Paul VI et qu'il ne fait que continuer son œuvre de destruction, un coup d'œil rapide sur la première année de son "pontificat" suffira, nous l'espérons, à démontrer à qui veut savoir que, sous les dehors d'une personnalité attachante et d'un homme apparemment pieux, se cache un loup ravisseur extrêmement dangereux.[51.](#)

Le douze mars 1979 Jean-Paul II accordait une audience à l'Organisation mondiale Juive. A cette occasion on aurait pu s'attendre à une exhortation de sa part dans le but d'amener ces membres de la religion juive à la foi en Jésus-Christ ou au moins à une profession de foi sans équivoque en la divinité du Christ. Mais non, son discours s'est orienté de façon à ne pas les heurter, à ne pas les déranger dans leurs erreurs, toujours ce faux prétexte de la charité, cette 'charité' diabolique qui laisse les âmes dans leurs erreurs, les encourage, ce qui est un relent dangereux d'apostasie. Voici ce qu'il dit :

"Chers amis...nos deux communautés religieuses sont étroitement liées au niveau même de leur identité religieuse respective...si proches l'une de l'autre."

Franchement qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres, entre le Judaïsme qui nie obstinément Jésus-Christ Fils de Dieu, qui cherche à détruire la religion catholique, la foi en Jésus Sauveur, et d'autre part le vrai catholicisme qui croit et confesse Jésus, Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, Sauveur annoncé par les Prophètes ?

Saint Augustin dit : "L'Ancien Testament renferme les figures qui devaient disparaître en présence des réalités apportées par le Christ. C'est ainsi qu'il a accompli la Loi et les prophètes qui portaient que Dieu devait donner un Nouveau Testament."[52.](#)

Non ! Rien ne nous lie au Judaïsme ! Toujours dans le même discours, Jean-Paul II veut que les catholiques "comprennent les difficultés que l'âme juive, justement imprégnée d'une très haute et très pure notion de la transcendance divine, éprouve devant le mystère du Verbe incarné..."

Il semble que pour Jean-Paul II, "comprendre" signifie silence ; comme si l'incarnation du Fils de Dieu ne donnait pas une idée aussi haute et aussi pure de la transcendance divine. Se taire, renier Jésus, ne pas parler du Verbe incarné, eh bien non ! Car le bien des âmes ne peut se faire en taisant la vérité, en rougissant de Jésus-Christ : Il est la lumière, la vérité, le salut attendu par Israël !

Qu'aujourd'hui encore, après tant de preuves de la divinité du Christ, les Juifs se refusent toujours à Le reconnaître ; eh bien, quoiqu'en pense Jean-Paul II, c'est difficile à comprendre.

Et Jean-Paul II continue :

"Juifs et chrétiens nous sommes tous sûrs et obéissants à la volonté de Dieu, le Dieu des patriarches et des prophètes...Shalom."

Voilà à nouveau le Christ crucifié, le Christ rejeté, méprisé et d'un seul coup, mises sur le même pied d'égalité la foi juive et la foi catholique ; comme si cela était possible de faire la volonté de Dieu tout en niant son Fils, tout en rejetant le salut que Dieu a destiné aux hommes, comme si Dieu accordait la vie éternelle en dehors de son Fils bien-aimé ! Mon Dieu, quel mystère d'iniquité, quelle ruse, quelle perfidie dans un seul discours. Dans quel abîme de ténèbres et d'aveuglement ces hommes sont-ils tombés, pour renier ainsi leur Seigneur et Maître. St. Augustin dit :

"Dites donc clairement que vous ne croyez pas à l'Évangile car, en ne croyant qu'à ce qui vous convient dans l'Évangile, c'est plutôt à vous-mêmes qu'à l'Évangile que vous croyez."[53](#).

Mais il n'y pas que les Juifs : les Musulmans aussi sont si près de nous que c'est à se demander comment l'Église Catholique, avant le sinistre concile de Vatican II, a pu faire pour ne pas s'en apercevoir !

Lors de son voyage en Ankara Jean-Paul II n'a rien trouvé de mieux que d'aller s'incliner devant la tombe d'ATATURK, responsable du massacre de plusieurs milliers de catholiques ! Décidément Jean-Paul II s'est promis d'imiter Paul VI en tout ; lisez de discours impensable, effrayant qu'il prononça à Ankara :

"Les Musulmans ont comme nous la foi d'Abraham dans le Dieu unique, tout-puissant et miséricordieux...La foi en Dieu que professent les descendants spirituels d'Abraham, Chrétiens, Musulmans et Juifs, quand elle est sincèrement vécue, qu'elle pénètre la vie, est un fondement assuré de la dignité, de la fraternité et de la liberté des hommes et un principe de rectitude morale de la vie en société. Et il y a plus ; par suite de cette foi en Dieu Créateur et transcendant, l'homme se retrouve au sommet de la création...Le principe d'une collaboration en vue d'un progrès de l'homme, de l'émulation dans le bien, de l'extension de la paix et de la fraternité dans la libre profession de la foi propre à chacun."

Vraiment il a de l'audace, c'est une bien cynique comédie qu'il joue. Rectifions maintenant les faussetés que contient ce discours.

Notre foi en Dieu n'a rien de semblable à celle des musulmans. Ce n'est pas notre intention de donner ici un cours sur la religion Islamique mais seulement de souligner trois points qui vous feront réaliser que notre foi n'a rien de semblable avec celle des Musulmans.[54](#).

I) Dans la religion de l'Islam, le fatalisme est un "dogme", c'est-à-dire que Dieu a créé des êtres pour le ciel et d'autres pour l'enfer sans que ces êtres ne puissent rien y faire.

Dites-nous, vous qui devez enseigner la vérité, où voyez-vous, dans cet enseignement de l'Islam, la foi en Dieu miséricordieux ?

II) Toujours dans l'Islam, ceux qui sont élus ne vont pas au ciel pour jouir de la vision béatifique, non ; le "bonheur" des élus consiste dans la possession d'Éphèbes et de Houris, avec lesquels ils pourront satisfaire éternellement une bestiale sensualité ! Franchement, l'idée que se fait du ciel Jean-Paul II est bien basse !

III) Dieu est si puissant qu'il peut faire les contradictoires, c'est-à-dire que de Dieu peut venir également la vérité et le mensonge. Dès lors, affirmer que chrétiens et musulmans ont la même foi en Dieu Tout-Puissant et Miséricordieux est une hérésie doublée d'un exécrationnable blasphème.

Juifs et Musulmans ne sont pas les descendants spirituels d'Abraham car Abraham est le père des croyants en Jésus-Christ. La postérité qui lui a été promise c'est celle de tous les croyants, non pas de n'importe quelle religion mais seulement de celle que Jésus a fondée : la religion catholique. Le lecteur lira avec un grand profit ce texte de Saint Paul :

"Ce n'est pas que la parole de Dieu soit devenue caduque. En effet, ce ne sont pas tous les descendants d'Israël qui sont d'Israël ; pour être la postérité d'Abraham, tous n'en sont pas non plus les enfants ; mais c'est en Isaac que tu auras une postérité à ton nom (Gen. 21.12) C'est-à-dire, ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de la promesse qui comptent comme postérité."

(S. Paul aux Romains IX, 6-8)

"Comprenez-le donc ; ceux-là sont fils d'Abraham qui sont des hommes de foi. Aussi l'Écriture prévoyant que Dieu justifierait les Gentils par la foi, a-t-elle prédit à Abraham cette bonne nouvelle : "Toutes les nations seront bénies en toi." Ainsi ce sont les hommes de foi qui sont bénis avec Abraham le croyant. Quant à ceux qui sont pour les œuvres de la loi, ils sont tous sous le coup de la malédiction car il est écrit : "Maudit soit quiconque ne s'en tient pas fidèlement à tout ce qui est écrit dans le livre de la loi pour le mettre en pratique"(Deut. 27.26) Et que par la loi nul ne soit justifié devant Dieu, c'est chose manifeste, car ce "qui est juste par la foi vivra" (Hab. 2.4) Or la loi n'a pas son principe dans la foi, au contraire "Celui qui mettra cela en pratique en vivra"(Lev. 18.5)

Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en devenant pour nous malédiction car il est écrit : "Maudit quiconque est suspendu au gibet"(Deut.21.23)Cela pour qu'en Jésus-Christ la bénédiction donnée à Abraham passât aux Gentils et qu'ainsi nous reçussions, grâce à la foi l'Esprit promis. Frères, une comparaison d'ordre humain : quand une disposition a été prise en bonne et due forme, ne fut-ce que par un homme, personne ne l'annule ni y ajoute. Or c'est à Abraham que les promesses ont été faites et à sa descendance. On ne dit pas "et à ses descendants" comme pour plusieurs, mais comme pour un seul : "et à sa descendance" qui est le Christ." (S. Paul aux Galates 3, 7-16)

Et tout au long de ce discours impie, l'homme est le centre, la préoccupation, la fin dernière ; Jésus, sa doctrine, son Église ne sont que des pacotilles à côté de ce dieu moderne que Jean-Paul II veut à tout prix servir, caresser de douces paroles, le dieu de Vatican II : l'HOMME. Continuons, le 14 juin 1979 s'adressant à des membres du Rotary International, Jean-Paul II déclara :

"Chers amis...En vous engageant toujours davantage pour la cause de l'homme vous apprécierez toujours mieux la dignité et la grandeur incomparable de l'homme aussi bien que sa fragilité réelle. L'Église est une alliée résolue de tous ceux qui travaillent au bien-être de l'homme. Que Dieu soutienne le Rotary International dans la noble cause qui est la sienne."

Voilà un discours qui paraît bien anodin mais voyons ce que la Vraie Église Catholique pense du "Rotary International" et ce qu'est au juste cette association :

"On a demandé à cette suprême congrégation (Saint Office) si un catholique pouvait donner son nom à l'association qui porte le nom de "Rotary Club ?"

Lors de la réunion plénière du 20 décembre 1950, les éminentissimes et révérendissimes cardinaux proposés à la défense de la foi et des mœurs, sur l'avis des consultants de la congrégation, ont décidé de répondre : Il n'est pas permis aux clercs de donner leur nom à l'association du "Rotary Club" ou de prendre part à leur réunion : il faut exhorter les laïcs à se conformer à ce que prescrit le numéro 684 du Code de Droit Canonique. Et voici le n° 684 :

"Qu'ils évitent, au contraire, les sociétés secrètes condamnées, séditeuses, suspectes ou celles qui s'efforcent de se soustraire à la légitime surveillance de l'Église."[55](#).

C'est bien là tout le problème ; car justement le "Rotary" fut fondé en 1905, à Chicago par l'avocat Paul Harris et celui-ci était alors franc-maçon.[56](#).

Sous le beau couvert de l'entraide et de la dignité humaine se cache l'organisation la plus perfide au monde : la Franc-Maçonnerie qui n'a d'autre but que le renversement de l'Église Catholique et l'instauration d'une religion universelle sous le contrôle d'un gouvernement mondial juif.

Rappelons-nous la condamnation que portait le Pape Pie IX sur cette société secrète ; il déclara excommuniés "ipso facto" les affiliés à la secte et ceux qui la favorisent.

Jean-Paul II sait tout cela et n'en continue pas moins son œuvre. Qu'est-ce que son discours sinon un encouragement à cette secte maçonnique, un encouragement qu'il fait honteusement passer comme étant celui de l'Église Catholique. Faisant ainsi partie de ceux qui favorisent une secte maçonnique, ne se trouve-t-il pas par le fait même excommunié de l'Église ? Il semble bien que oui car dans son cas on ne peut prétexter l'ignorance.

Et que dire de son discours à l'O.N.U. ? Il serait trop long de l'analyser au complet ; prenons seulement ce passage qui suffira à ceux qui ne sont pas aveugles volontaires :

"L'O.N.U....la tribune suprême de la paix et de la justice, siège authentique de la liberté des peuples et des hommes dans leur aspiration à un avenir meilleur...Que peut-on souhaiter de plus à chaque peuple et à toute l'humanité ? A tous les enfants du monde, sinon cet avenir meilleur ou le respect des droits de l'homme devienne une pleine réalité dans le cadre de l'an 2000 qui approche."

Suprême injure envers l'Épouse bien-aimée du Christ, envers le Christ lui-même qui seul peut donner la paix, la justice et la liberté aux peuples en autant que ceux-ci se soumettent amoureusement à ses saintes Lois ; car la paix du monde n'est pas la paix de Dieu. En dehors de Jésus la paix, la justice et la liberté véritable n'existe pas ; Lui seul est l'auteur et le dispensateur de ces bienfaits.

L'O.N.U. n'est qu'un cirque où se décident les crimes les plus honteux et ignobles contre Dieu, ses Saintes Lois, son Église et les hommes.

Que pouvait souhaiter Jean-Paul II qui est censé être un prêtre catholique ? De trouver Jésus, de trouver la lumière, la vraie foi qui, elle seule, donne un sens à la vie humaine. Son souhait est celui d'un athée qui ne pense et ne se préoccupe que du corps et qui ne croit la paix possible que par la seule bonne volonté des hommes.

PUEBLA...ET ESPAGNE...MENSONGE...ET TRAHISON

Vous souvenez-vous de son voyage à Puebla ? De ses discours contre la théologie de la libération ? Eh bien ! tout n'était que façade, hypocrisie, puisqu'il a signé le document des évêques, document tout entaché de cette théologie perverse... !

Il y a déjà longtemps, Paul VI avait demandé aux États catholiques d'enlever de leur constitution la primauté accordée à l'Église catholique qui en faisait la seule religion légitime dans ces pays. Cette demande de Paul VI constituait alors une véritable trahison. L'Espagne, dernier bastion catholique, vient de changer sa constitution ; d'une constitution catholique toute orientée vers le respect des droits divins, elle est passée à une constitution apostate où Dieu et ses Saintes Lois sont bafoués et méprisés.

Un mouvement de protestation s'est élevé en Espagne ; il est connu sous le nom de "Fuerza Nueva" ; il envoya une délégation à Rome pour demander au "Pape" d'intervenir. Qu'a fait Jean-Paul II ? Les a-t-il reçus comme un père aimant ses enfants, lui qui prétend aimer les hommes ? Les a-t-il accueillis à bras ouverts comme il accueille les pires ennemis du Christ ? Non, il les a éconduits et a ratifié le nouveau concordat entre Rome et l'Espagne ; honteuse et ignoble trahison !!!

Il semble que dans "l'Église conciliaire" la charte des droits de l'homme ait plus d'importance et plus de valeur que le Saint Évangile de Jésus. Les références constantes de Jean-Paul II aux droits de l'homme et à cette organisation maçonnique qu'est l'O.N.U. sont à faire frémir.

La charte des droits de l'homme est l'ennemie des droits divins, ennemie irréconciliable de la Royauté Universelle de Jésus-Christ. Cette charte diabolique et maçonnique ne fait que proclamer la grandeur de l'homme, roi et centre de l'uni-

vers devant qui tout, même Dieu et ses commandements, doit s'incliner, s'effacer pour faire place à ce monstre qu'est l'homme qui se déifie.

Comment un prétendu successeur de Pierre peut-il constamment faire appel à cette charte qui véhicule une mentalité et une idéologie tout à fait contraires à l'Église de Jésus-Christ et maintes fois condamnées par elle.

Mais, comme tous ceux qui sont dans l'erreur et l'aveuglement, Jean-Paul II en arrive à se contredire lui-même ! Cette charte impie, ces droits de l'homme contraires à ceux de Dieu et qu'il ne cesse de proclamer, l'ont mis lors d'un voyage aux États-Unis, en contradiction avec lui-même sans qu'il semble l'avoir réalisé !

Beaucoup de féministes, laïques et religieuses, voudraient avoir accès à la prêtrise, et c'est au nom de la charte des droits de l'homme qu'elles réclament qu'on leur permette l'ascension au sacerdoce et qu'on cesse de les opprimer. Elles ne comprennent pas que le sacerdoce soit une vocation réservée, dans le plan divin, aux hommes seulement, Loi sacrée que l'Église de Jésus-Christ a toujours maintenue. Mais qu'a répondu Jean-Paul II à ces lamentations féministes ? Une réponse tout à fait incompréhensible :

"Que la position traditionnelle de l'Église n'avait rien à voir avec les droits de l'homme." [57](#).

Cette réponse, en effet, est incompréhensible pour tous ceux qui sont remplis, saturés de l'esprit "conciliaire". Elles, ces religieuses qu'on a recyclées pour leur enlever la moindre trace du sens de Dieu, de l'Église, de la Sainte Tradition, ne comprennent pas pourquoi, tout à coup, les droits de l'homme n'ont rien à faire dans l'Église de Jésus : morale, discipline, liturgie ; tout a été bouleversé, détruit, pillé pour plaire à l'homme.

Mais pour ceux qui réalisent le terrible drame qui frappe la Sainte Église, il n'y a pour eux aucune surprise de voir Jean-Paul II se contredire. Car tout homme qui est dans l'erreur, qui ne suit pas Jésus, qui ne se soumet pas à son Église, à ses Saintes Lois, ne peut pas ne pas se contredire un jour ou l'autre car il a pour maître le monde et ses désirs insensés. Pourtant le Divin Maître nous avait prévenus : "Personne ne peut servir deux maîtres à la fois" (Mat. 6,24). Et lors de ce même voyage Jean-Paul II n'a-t-il pas posé un geste d'apostasie publique en donnant la communion à un baptiste "Gustave Rhodes, à Des Moines, en Iowa" [58](#), sans abjuration de ses hérésies. Ce geste scandaleux est tout à fait contraire à l'enseignement de l'Église Catholique d'après le Droit Canon :

"Il est interdit d'administrer les sacrements de l'Église aux hérétiques et aux schismatiques, même s'ils sont de bonne foi et le demandent avant que, ayant rejeté leurs erreurs, ils soient réconciliés dans l'Église" (Droit Canonique, canon 731 par. 2.).

"Discoureurs pervers, creux et séducteurs plongés dans l'erreur et y entraînant, résolus à ruiner toute la vertu de vie qui passe par l'Église, et à détruire radicalement le règne de Dieu." "A coup sûr, ces hommes sont à ranger parmi les pires ennemis de l'Église." [59](#).

LE COMMUNISME

"En face d'un pareil danger, l'Église Catholique ne pouvait se taire et, en fait, elle n'a pas gardé le silence. Le Siège Apostolique qui a pour mission la défense de la vérité, de la justice, de tous les biens niés et combattus par le Communisme, le Siège Apostolique tout particulièrement, n'a pas manqué d'élever la voix..."

Déjà en 1846, Pie IX portait une condamnation solennelle, confirmée plus tard dans le Syllabus, contre cette doctrine néfaste qu'on nomme le "communisme" radicalement contraire au droit naturel lui-même ; pareille doctrine une fois admise, serait la ruine complète de tous les droits, des institutions, des propriétés et de la société humaine elle-même." (Encyclique "Qui pluribus" 9.11.1846)

Plus tard, Léon XIII, dans son Encyclique "Quod apostolici muneris" définissait le communisme : "Une peste mortelle qui s'attaque à la moelle de la société humaine et qui l'anéantirait". (23.12.1878). Le communisme est par sa nature anti-religieux et considère la religion comme "l'opium du peuple." [60](#).

Paul VI s'était refusé au Concile Vatican II à condamner cette idéologie "intrinsèquement perverse" qu'est le communisme malgré les demandes, voire même les supplications réitérées de plusieurs Pères du Concile, particulièrement du Cardinal Slyppyj, ancien prisonnier du régime communiste. Paul VI préférerait pactiser avec cet ennemi juré de Dieu. Plusieurs pensaient que Jean-Paul II, lui qui vient d'un pays communiste, allait le condamner ! Autre déception, il se tait comme son maître, il pactise, les reçoit au Vatican. Qu'on ne vienne pas nous dire que, s'il agit ainsi, c'est par peur des représailles qui pourraient être prises derrière le rideau de fer ! Tout cela est faux et tient de la sinistre comédie hypocrite que jouent les modernistes au monde.

Le silence de Jean-Paul II, des cardinaux, des évêques, des prêtres ne fait qu'augmenter le pouvoir des communistes qui s'infiltrent, aujourd'hui, dans tous les pays et qui sont même rendus au plus haut sommet de cette hiérarchie soi-disant catholique. Ne nous faisons pas d'illusions ; aujourd'hui encore, dans les pays où règne cette idéologie barbare, des milliers d'êtres humains sont bafoués, emprisonnés, torturés et mis à mort à cause de leur foi.

Jean-Paul II qui vient de Pologne n'entend-il pas les cris de ses frères persécutés ? Ils l'appellent à l'aide, ils supplient qu'on fasse connaître au monde entier leurs bourreaux, qu'on les dénonce, qu'on lutte contre ces monstres qui ont la haine de tout ce qui est divin. Ils gémissent au fond de leur prison et personne ne les écoute, personne n'élève la voix, pas même Jean-Paul II qui semble sourd à l'appel de ses frères martyrisés. Il aime mieux faire des petites courbettes, des compromis avec ces tortionnaires qui n'ont d'humain que l'apparence ! Qu'on le comprenne bien : jamais on ne pourra concilier le vrai catholicisme avec le communisme. Ce sont deux idéologies radicalement contraires. Le catholicisme, le vrai, prêche au monde la soumission à Jésus, à son Église, à ses Lois ; le communisme prêche la destruction, la haine de tout ce qui peut rappeler jusqu'au moindre souvenir de Dieu.

Mais tout ça se paiera un jour ; tout ce sang versé dans ces pays, avec la honteuse complicité des "hommes d'Église", réclamera un jour vengeance et c'est le Seigneur Lui-même qui vengera ces martyrs de la foi. Il les vengera de tous ceux

qui ont été leurs bourreaux et de tous ceux qui se sont faits les complices de ces abominables massacres, soit par crainte ou par lâcheté.

Fortifiez, Seigneur, tous ceux qui, pour vous, souffrent persécution ; réchauffez leurs cœurs ; donnez-leur la force et le courage de persévérer jusqu'à la fin, fermes dans la foi pour recevoir un jour de vos mains la palme glorieuse du martyr !

EN ASSUMANT CET HÉRITAGE, JEAN-PAUL II SE FAIT DONC COMPLICE D'HÉRÉSIE, D'APOSTASIE, DE SCHISME ET DE SCANDALE. IL EST, EN FAIT, SÉPARÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ; IL NE PEUT DONC EN ÊTRE LE PAPE. Partout on essaie de nous présenter Jean-Paul II comme un traditionaliste. Ne vous y trompez pas, ses discours parfois traditionnels sont faits dans un but précis et relèvent d'une façon hypocrite de procéder qu'ont les modernistes. Par ces discours il ne cherche qu'à augmenter la confusion, à séduire les âmes pour mieux les entraîner dans les sentiers du schisme et de l'hérésie. Cela fait partie d'un plan longuement préparé pour détruire la foi catholique dans toutes les âmes, si cela était possible. Rappelons-nous ce que disait Saint Pie X au sujet des modernistes :

"Ce qui jettera encore plus de jour sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite qui est pleinement conséquente. A les entendre, à les lire, on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes, qu'ils sont oscillants et incertains. Loin de là : tout est pesé, tout est voulu chez eux, mais à la lumière de ce principe que la foi et la science sont l'une à l'autre étrangères. Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique ; tournez la page, vous croirez lire un rationaliste. Écrivent-ils l'histoire, nulle mention de la divinité de Jésus-Christ ; montent-ils dans la chaire sacrée, ils la proclament hautement. Historiens, ils dédaignent les Pères et conciles ; catéchistes, ils les citent avec honneur." [61](#).

Car, pensez-y bien, où était Mgr Wojtyla quand Paul VI saccageait tout ? Qu'a-t-il fait ? S'est-il opposé ? A-t-il protesté ? Non, Monseigneur Karol Wojtyla est un homme de la réforme ; il est anti-catholique.

Pour terminer et pour montrer que "cette Église conciliaire" n'est pas celle de toujours, celle fondée par Jésus-Christ, lisez cet avertissement D'APOSTASIE officielle d'un porte parole de l'archevêché de Montréal, Monsieur l'abbé André Lamoureux déclarant :

"LA FIDÉLITÉ DANS L'ÉGLISE, C'EST DANS L'ÉGLISE D'AUJOURD'HUI QU'IL FAUT L'AVOIR, PAS DANS CELLE DU PASSÉ. IL EST ILLUSOIRE DE SE RÉFUGIER DANS UNE ÉGLISE QUI N'EST PLUS." [62](#).

Voilà !

De quelle Église voulez-vous faire partie ? De celle de Jésus-Christ ou celle de Paul VI ?

A vous de décider !

CONSTITUTION APOSTOLIQUE "CUM EX APOSTOLATUS" DE PAUL IV

"La charge apostolique, à Nous confiée par Dieu, malgré notre indignité, nous impose le soin général du troupeau du Seigneur. Pour le garder dans la foi et le conduire dans la voie du salut, nous devons en berger attentif, veiller sans cesse et pourvoir soigneusement à écarter de la bergerie du Seigneur ceux qui, à notre époque, livrés aux péchés, confiant en leurs propres lumières, s'insurgent avec une rare perversité contre la règle de la vraie foi et faussant la compréhension des Saintes Écritures par des arguties subtiles et vaines, méditent de déchirer l'unité de l'Église Catholique et la tunique sans couture du Seigneur ; s'ils dédaignent d'être des disciples de la vérité, ils ne doivent pas continuer à enseigner l'erreur.

I) Devant la situation actuelle si grave et si dangereuse, il ne faut pas qu'on puisse reprocher au Pontife Romain de dévier de la foi ; il est sur la terre le vicaire de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, il a la plénitude de l'autorité sur les nations et sur les royaumes, il est le juge universel et n'a à être jugé par personne ici-bas,

D'ailleurs plus le danger est grand, plus la vigilance doit être entière et attentive pour que les faux prophètes, ou même d'autres hommes, revêtus d'une juridiction séculière, ne puissent prendre lamentablement dans leurs filets les âmes simples et entraîner avec eux à la perdition et à la ruine de la damnation les peuples innombrables confiés à leur soin et à leur direction, au spirituel comme au temporel ; et aussi pour que nous ne soyons jamais témoins dans le lieu saint de l'abomination de la désolation annoncée par le prophète Daniel, alors que nous désirons de tout notre pouvoir avec l'aide de Dieu, selon notre charge pastorale, capturer les renards qui s'ingénient à saccager la vigne du Seigneur et écarter les loups des bergeries, afin de ne pas ressembler à des chiens muets incapables d'aboyer, ni Nous perdre avec les mauvais agriculteurs, ni être comparé à un mercenaire.

II) Après mûre délibération à ce sujet avec nos vénérables frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, sur leur conseil et avec leur assentiment unanime, de par notre autorité apostolique, Nous approuvons et renouvelons toutes et chacune des sentences, censures et peines d'excommunication, suspense, interdit et privation qu'ont promulguées et portées, de quelque façon que ce soit, contre les hérétiques et les schismatiques, tous les Pontifes romains, nos Prédécesseurs - ou tenus pour tels - jusque par leurs lettres extravagantes ou les Saints Pères, ou les Saints Canons, Constitutions et Ordonnances apostoliques. Et nous voulons qu'elles soient observées à perpétuité et remises en pleine vigueur si besoin en est, et qu'elles demeurent.

Elles s'appliquent à tous ceux qui, jusqu'ici, auront été pris sur le fait, auront avoué ou auront été convaincus d'avoir dévié de la foi catholique ou d'être tombés en quelque hérésie ou d'avoir encouru le schisme ou de l'avoir suscité ou commis. Elles s'appliquent encore (mais Dieu veuille l'empêcher dans sa clémence et dans sa bonté envers nous) à ceux qui, à l'avenir, dévieront soit en tombant dans l'hérésie ou en encourageant le schisme, soit en les suscitant ou en les commettant, qu'on les prenne sur le fait, qu'ils avouent, ou qu'on les en convainque.

QUELQUES SOIENT LEUR RANG, LEUR ÉTAT, ORDRE, CONDITION ET DIGNITÉ. EN VERTU DE CETTE CONSTITUTION NÔTRE, VALIDE A PERPÉTUITÉ, PAR HAINE D'UN SI GRAND CRIME, LE PLUS GRAVE ET PERNICIEUX POSSIBLE DANS L'ÉGLISE DE DIEU, DANS LA PLÉNITUDE DE NOTRE POUVOIR APOSTOLIQUE, NOUS DÉCIDONS, STATUONS, DÉCRÉTONS ET DÉFINISSONS...QUE SI JAMAIS IL ADVIENT QU'UN EVEQUE, MEME

AYANT FONCTION D'ARCHEVEQUE, DE PATRIARCHE OU DE PRIMAT : QU'UN CARDINAL DE L'ÉGLISE ROMAINE, MEME LÉGAT, QU'UN SOUVERAIN PONTIFE MEME, AVANT LEUR PROMOTION OU LEUR ÉLÉVATION AU CARDINALAT OU AU SOUVERAIN PONTIFICAT, ONT DÉVIÉ DE LA FOI CATHOLIQUE OU SONT TOMBÉS DANS QUELQUE HÉRÉSIE, LA PROMOTION OU L'ÉLÉVATION, MEME SI CETTE DERNIERE A EU LIEU AVEC L'ASSENTIMENT UNANIME DE TOUS LES CARDINAUX, EST NULLE, NON AVENUE, SANS VALEUR, ET ON NE POURRA DIRE QU'ELLE EST DEVENUE VALIDE OU QU'ELLE DEVIENT VALIDE PARCE QUE L'INTÉRESSÉ ACCEPTE LA CHARGE, RECOIT LA CONSÉCRATION, ENSUITE ENTRE EN POSSESSION OU QUASI-POSSESSION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION OU L'INTRONISATION DU PONTIFE ROMAIN LUI-MEME OU PAR L'ADORATION (HOMMAGE A GENOUX) DEVANT LUI ETRE RENDUE OU PAR LA PRESTATION D'OBEISSANCE A LUI RENDUE PAR TOUS OU PAR QUELQUE LAPS DE TEMPS ÉCOULÉ POUR CES ACTES : ON NE POURRA LA TENIR POUR LÉGITIME EN AUCUNE DES PARTIES ET ELLE NE CONFERE NI PEUT ETRE CENSÉE CONFÉRER QUELQUE POUVOIR D'ADMINISTRATION OU SPIRITUEL OU TEMPOREL A DE TELS HOMMES PROMUS EVEQUES, ARCHEVEQUES, PATRIARCHES, OU PRIMAT ÉLEVÉ AU CARDINALAT OU AU SOUVERAIN PONTIFICAT TOUS LEURS DIT FAITS ET GESTES, LEUR ADMINISTRATION ET TOUT CE QUI EN DÉCOULE EST SANS VALEUR ET NE CONFERE AUCUNE AUTORITÉ, AUCUN DROIT A PERSONNE. CES HOMMES AINSI PROMUS ET ÉLEVÉS SERONT, PAR LE FAIT MEME, SANS QU'IL FAILLE QUELQUE DÉCLARATION ULTÉRIEURE, PRIVÉS DE TOUTE DIGNITÉ, PLACE, HONNEUR, TITRE, AUTORITÉ, FONCTION ET POUVOIR..."

Nous n'avons pas de Pape

"Seigneur, restez avec nous car le soir arrive et la nuit tombe" (Luc 24,29)

COEXISTENCE PACIFIQUE

Avons-nous le droit de nous taire, face à la nocivité de la nouvelle religion post-conciliaire et du nouveau culte instauré dans l'Église de Jésus-Christ ainsi qu'à la vacance du Siège Apostolique ?

Un problème se pose parmi les traditionalistes. Une terrible confusion existe présentement parmi eux. Cette confusion est due à la position équivoque de Monseigneur Lefebvre face à Jean-Paul II. Monseigneur Lefebvre, même s'il n'a jamais été le chef de file des traditionalistes, a cependant une grande influence dans ces milieux : influence due à son titre d'évêque.

Qu'on nous comprenne bien, il n'est pas question pour nous de vouloir discréditer le moins du monde le fondateur d'Écône. Certes Monseigneur a fait beaucoup de travail depuis le début de la résistance catholique face à l'hérésie des hommes d'Église depuis le Concile de Vatican II. Mais son grand manque de fermeté face à la soi-disant nouvelle "messe" et à la vacance du Siège Apostolique, nuit de plus en plus à la défense de la Foi en semant la confusion et la division chez les traditionalistes. Presque tous les chefs de file se rangent de façon inconditionnelle derrière Monseigneur Lefebvre et adopte la loi du silence face à la hiérarchie hérétique.

Malheureusement il en est parmi eux qui ne craignent pas de briser cette loi du silence qu'ils ont adoptée face à l'Église "conciliaire" pour taxer "d'ultras et de schismatiques" les prêtres très peu nombreux à travers le monde qui ont le courage d'aller jusqu'au bout dans la défense de la foi catholique en dénonçant les fauteurs d'hérésies "quel qu'ils soient", en exposant de façon claire, à la lumière des enseignements traditionnels des Saints Docteurs de l'Église, pourquoi le Siège Apostolique est vacant depuis l'hérésie de Paul VI.

Cette situation est des plus malheureuses et il est grand temps que tous ceux qui ont la charge de groupes réfléchissent sérieusement à la nécessité de plus en plus pressante de la défense de la foi sans aucun compromis.

POURQUOI CEUX QUI NE SONT PAS PRETS A DÉFENDRE OU NE VEULENT PAS LE FAIRE N'OBEISSENT-ILS PAS A CELUI QU'ILS RECONNAISSENT COMME PAPE LÉGITIME DE LA SAINTE ÉGLISE CATHOLIQUE, QUELQUE SOIT LA RAISON QUI PUISSE LES MOTIVER A CÉLÉBRER LA MESSE TRIDENTINE. PAR LEUR POSITION INCOHÉRENTE ET INJUSTIFIABLE, ONT-ILS ENCORE LE DROIT DEVANT DIEU DE CÉLÉBRER LA SAINTE MESSE : SANS LA DÉFENDRE ET SANS DÉNONCER PUBLIQUEMENT LA " MESSE DE PAUL VI ? "

Avec les compromis qu'ils font ou qu'ils sont prêts à faire avec Jean-Paul II, ils ne sont plus de vrais traditionalistes CAR ILS FONT BEAUCOUP PLUS DE TORT QUE DE BIEN PAR LEUR COMPORTEMENT ÉQUIVOQUE ET AMBIGU ET DEVIENNENT DES ÉLÉMENTS DE SUBVERSION ET DE DIVISION CHEZ LES CATHOLIQUES QUI VEULENT DEMEURER FIDÈLES A LA PURETÉ ET A L'INTÉGRITÉ DE LA FOI DE LEUR BAPTEME.

Il faut malheureusement dénoncer aujourd'hui cette pensée funeste qui semble dominer dans la majorité des groupes qui maintiennent le vrai culte catholique ici et là à travers la Province de Québec. Ils poursuivent le rêve chimérique de la "coexistence pacifique" du vrai culte catholique à côté du culte hérétique de Paul VI.

C'est pour cette raison qu'ils ont adopté la règle du silence. Les prêtres dirigeant ces groupes se font un devoir de ne jamais dénoncer les fauteurs d'hérésies, de schisme et d'apostasie que sont devenus les hommes d'Église, pas plus d'ailleurs qu'ils n'osent parler du grand et abominable sacrilège qu'est cette soi-disant "nouvelle messe" instaurée dans l'Église de Jésus-Christ depuis plus de dix ans.

Ce nouveau culte qui se célèbre partout dans nos églises, sort directement de l'hérésie protestante et est en lui-même une attaque directe portée à la vraie foi catholique. Sous le fallacieux prétexte de la charité, ces prêtres gardent le silence pour ne pas heurter ou déplaire à une hiérarchie dépourvue de tous ses pouvoirs pour avoir trahi sa mission, celle de protéger et défendre la vraie foi catholique, et de s'être mis à la solde des ennemis de Jésus-Christ et de Son Église. Cette hiérarchie s'étant séparée elle-même de l'Église de Jésus-Christ par l'hérésie qu'elle enseigne, empoisonne les âmes innocentes et de bonne foi. Cette hiérarchie traîtresse entraîne les âmes hors du sentier étroit qui conduit à la vie éternelle en prétendant pouvoir les y conduire par la voie large et spacieuse qui, jusqu'à la venue de cette nouvelle religion, conduisait à la perdition.

Pour ces prêtres qui ont choisi de se taire au lieu de lutter ouvertement, il leur faut ne pas contrarier ceux qui, dans leur groupe, ont un pied dans la nouvelle religion post-conciliaire et l'autre dans la tradition millénaire de la Sainte Église Catholique Romaine, puisque plusieurs parmi ces gens assistent à la nouvelle messe sacrilège sur semaine et, le dimanche, assistant à la seule vraie messe catholique (la messe Tridentine). Cette position est la plus exécration de tous.

Nous estimons qu'un tel comportement de la part des prêtres, face à ceux qui les suivent est pour eux dangereux et excessivement nuisible à la défense de la vraie foi catholique. Ce comportement est absolument contraire à la vraie charité. Lisons plutôt ces paroles du Pape Saint Pie X sur la charité envers nos frères :

"OR LA DOCTRINE CATHOLIQUE NOUS ENSEIGNE QUE LE PREMIER DEVOIR DE LA CHARITÉ N'EST PAS DANS LA TOLÉRANCE DES CONVICTIONS ERONNÉES, QUELQUES SINCERES QU'ELLES SOIENT, NI DANS L'INDIFFÉRENCE THÉORIQUE OU PRATIQUE POUR L'ERREUR OU LE VICE OU NOUS VOYONS PLONGÉS NOS FRERES MAIS DANS LE ZELE POUR LEUR AMÉLIORATION INTELLECTUELLE ET MORALE"

"Cette doctrine catholique nous enseigne aussi que la source de l'amour du prochain se trouve dans l'amour de Dieu" "Tout autre amour est illusion ou sentiment stérile et passager."[64](#).

Certains d'entre eux, du haut de la chaire de vérité, vont même jusqu'à dire, peut-être inconsciemment, des paroles aussi incohérentes et illogiques que celle-ci : "Prions pour le succès des missions apostoliques du Pape Jean-Paul II."

Prier pour le succès des missions apostoliques de Jean-Paul II, n'est-ce pas le reconnaître comme étant le chef légitime de l'Église catholique, admettre qu'il n'enseigne pas l'erreur mais la vraie doctrine et que la Sainte Église de Jésus-Christ n'est pas ébranlée par le schisme, l'hérésie et l'apostasie, ce qui équivalait à nier la réalité.

Devant une telle attitude, une question se pose à notre esprit : quelle raison ont ces prêtres pour désobéir à celui qu'ils reconnaissent comme "pape" et comment peuvent-ils justifier le fait qu'ils refusent "le nouvel ordo missae" en continuant de célébrer la seule vraie messe catholique. N'est-ce pas là une flagrante contradiction ? Nous serions tentés de demander à ces prêtres : "AVEZ-VOUS L'ESPRIT OBTUS ? EST-CE QU'AYANT DES YEUX, VOUS NE VOYEZ PAS ET DES OREILLES, VOUS N'ENTENDEZ PAS." (Marc VIII, 17-18).

Force est de conclure que, dans une telle situation, il semble que la satisfaction et la tranquillité personnelle de chacun passent avant l'honneur et la gloire de Dieu. Dans le drame que vit actuellement l'Église, il faut absolument choisir. Les comportements équivoques sont inadmissibles et indignes et nous devons obligatoirement avoir le courage des vérités de notre foi, quoiqu'il puisse nous en coûter.

Les adeptes de la "coexistence pacifique" espèrent que par leur silence Jean-Paul II pourrait dans un geste d'extrême générosité leur accorder la permission de célébrer la vraie messe catholique dans les églises actuellement existantes à des heures qui seraient fixées par les évêques de chaque diocèse, à la condition évidente qu'ils ne disent jamais un mot contre cette parodie sacrilège qu'est cette soi-disant "nouvelle messe" de Paul VI qui, bien entendu, se célébrerait dans ces mêmes églises pour les fidèles majoritaires qui préfèrent le nouveau culte hérétique prétextant, dans leur ignorance et leur naïveté, que ce culte leur convient mieux, qu'ils comprennent mieux, qu'ils participent davantage et enfin qu'ils se sentent libérés.

Certains d'entre eux qui favorisent la coexistence espèrent et vont jusqu'à croire naïvement qu'à force de temps tout le monde délaisserait la nouvelle liturgie hérétique. C'est un rêve utopique que celui-là et c'est bien mal connaître la mentalité de la majorité du monde actuel ; mentalité entièrement libéralisée dans tous les domaines et cela depuis longtemps.

Descendez des nuages et revenez sur terre en regardant la réalité telle qu'elle est et non comme vous voudriez qu'elle soit. Qu'est-ce au juste que la coexistence pacifique entre le Saint Sacrifice de la Messe et la Cène protestante qu'est la soi-disant "nouvelle messe" de Paul VI à l'intérieur d'une même Église ? La coexistence pacifique des deux cultes radicalement opposés l'un à l'autre signifie mettre l'erreur et la vérité sur le même palier au sein de la Sainte Église de Jésus-Christ. À notre avis cela équivalait donc à l'acceptation tacite de la liberté des cultes, ce qui est du libéralisme pratique. Le libéralisme en matière de doctrine et de foi étant une hérésie comprenant en elle-même toutes les hérésies, est intrinsèquement pervers et a toujours été condamné par la Sainte Église Catholique. C'est donc un péché contre la foi catholique. St Augustin donne du péché contre la foi cette indiscutable formule :

"Noc est peccatum quo tenentur cuncta peccata". "C'est un péché qui contient tous les péchés."[65](#).

Pour nous, accepter un tel compromis serait nous faire complices de l'hérésie, du schisme et de l'apostasie dans lesquels sont tombés les hommes d'Église depuis le règne de l'anti-pape Paul VI et la mise en application du Concile de Vatican II : concile entièrement contraire à l'enseignement qui nous a été donné antérieurement par les vrais successeurs de Pierre. La vraie foi catholique ne change pas, elle n'a jamais changé et ne changera jamais, ce serait faire injure au Saint-Esprit que de prétendre le contraire.

Il faut donc réfléchir sérieusement devant Dieu avant de s'aventurer dans le chemin de la "coexistence pacifique", même si l'on est de bonne foi car il arrive souvent qu'avec les meilleures intentions qui puissent exister, on arrive à commettre de graves erreurs. La fin ne justifie pas les moyens. Chaque chose est ce qu'elle est, rien de plus et les meilleures apparences ne peuvent rendre bon ce qui est essentiellement mauvais. La sainte intransigeance n'admet aucune affinité avec l'erreur.

Que pensez-vous aujourd'hui de l'abominable droit de cité que les hommes d'Église concèdent à l'erreur au cœur même de notre sainte Foi catholique ?

Grande sera devant Dieu la responsabilité de ceux qui, de parole ou d'action, de commission ou d'omission, se seront faits d'une manière ou d'une autre, les complices de cette horrible supercherie qui existe dans la Sainte Église de Jésus-Christ depuis de nombreuses années déjà.

UNA CUM FAMULO TUO PAPA NOSTRO ?

Nous voici arrivés presque à la fin de cette analyse. Elle n'avait pas la prétention d'étudier tous les problèmes en profondeur, mais de donner au lecteur les éléments essentiels afin qu'il puisse comprendre la situation dramatique que vit actuellement l'Église Catholique.

Mais ce n'est pas tout de réaliser ce qui se passe dans l'Église ; il faut aussi adopter une attitude catholique face à la vacance d'autorité dans l'Église. Certes, le premier réflexe sera de rejeter avec horreur toutes les nouveautés introduites par le concile Vatican II : nouveautés disciplinaires, liturgiques, doctrinales, morales, enfin tout. Concrètement, cela signifie ne donner aucune adhésion, encouragement, ni même participer d'aucune façon à ce que la soi-disant autorité en place demande, car il n'est pas question d'obéir ou de désobéir à des hommes qui n'ont aucune autorité comme nous l'avons déjà expliqué. Quand nous disons participer d'aucune manière, nous pensons spécialement à la "nouvelle messe". Nous ne devons assister à ce culte hérétique sous aucun prétexte, même dans des circonstances spéciales (funérailles, mariages). L'assistance, même passive, à ce culte réprouvé par la Sainte Église de toujours, reste illicite et objectivement offensante pour sa Divine Majesté.

Certains nous objecteront que l'Église Catholique a toujours permis, pour des raisons de civilité, d'assister de manière passive à des cultes hérétiques (protestant, juif, etc.) Cela est vrai, mais cette permission accordée par l'Église (rappelons que cela était permis de façon très occasionnelle, à des conditions très strictes et tout danger de scandale devait être soigneusement évité) ne peut s'appliquer dans le problème que nous vivons présentement. Lorsque quelqu'un assistait de façon passive à un culte hérétique pour des raisons de civilité, il ne pouvait avoir aucune confusion, ni méprise, parce que le temple protestant, la synagogue juive était clairement identifié comme tel et il n'y avait aucun risque que la présence d'un catholique soit interprétée comme un encouragement ou une approbation de ces cultes ; tout le monde comprenait bien, alors, que l'unique raison de cette présence était la sympathie ou un devoir de civilité obligatoire. Tel n'est pas le cas de l'assistance à la "nouvelle messe", même dans les circonstances spéciales. L'endroit où se déroule la "cérémonie" est officiellement identifié comme une église catholique ; le soi-disant nouveau culte est reconnu par la majorité comme étant on ne peut plus catholique et orthodoxe ; les assistants sont des catholiques. Votre présence sera considérée comme normale puisqu'étant catholique, vous assistez à une cérémonie qui passe pour "catholique". Voilà la confusion, le scandale ; nous n'avons pas le droit de laisser un seul instant penser à quiconque que nous favorisons cette parodie de la messe qu'est le nouveau culte ; et qui est en plus un scandale. Le scandale consiste à agir de façon à faire penser ou agir quelqu'un de façon mauvaise et c'est cela que nous faisons si nous assistons, même passivement, à la "nouvelle messe" ; par notre présence, nous laissons croire que ce culte est catholique, alors qu'en fait il est protestant. Il est clair que nous ne pouvons en aucun temps nous faire, en quelque sorte, les complices muets d'une si odieuse supercherie. Cela peut paraître dur, mais en fait cette attitude est guidée uniquement par la charité et l'amour de la Vérité.

Vous êtes en droit de vous demander, maintenant, quelle attitude doit-on prendre après avoir rejeté toutes les nouveautés ? Où trouver la Sainte Messe Catholique ? Eh bien ! voilà justement le problème le plus crucial qui se pose, à l'heure actuelle, à la conscience de ceux qui veulent demeurer fidèles à Jésus.

Certes, on devrait normalement assister à la Sainte Messe Tridentine lorsqu'on peut la trouver ; mais malheureusement, aujourd'hui, cette assistance est rendue quasiment impossible parce que les prêtres traditionalistes reconnaissent, pour la plupart, Jean-Paul II comme chef légitime de l'Église Catholique, et continuent de lui désobéir sur des questions aussi graves que celles de l'acceptation des décisions de Vatican II et la célébration de la "nouvelle messe".

Ce point est extrêmement important et il est capital que vous le compreniez. Reconnaître en un homme le pape de l'Église Catholique, le Vicaire du Christ sur terre, et en même temps lui désobéir, cela porte un nom : c'est faire schisme. Si on reconnaît, en Jean-Paul II, l'autorité suprême de l'Église, on ne peut pas lui désobéir, on n'a pas le droit de lui résister, de célébrer une messe qui est interdite par cette autorité, d'ordonner des prêtres lorsqu'on est suspens a divinis. L'obéissance à celui que l'on reconnaît comme Vicaire du Christ est nécessaire au salut. Nous ne disons pas que cette reconnaissance de Jean-Paul II par les prêtres et les fidèles traditionalistes est bonne ; au contraire, nous réprouvons énergiquement cette attitude, car elle est fautive. Il y a suffisamment de preuves pour savoir, avec une certitude absolue, fondée uniquement sur la Sainte Doctrine Catholique, que le Siège Apostolique est vacant depuis 1965.

Nous souhaitons ardemment que tous ces prêtres cessent de se leurrer et d'induire en erreur ceux qui leur font confiance ; nous désirons qu'ils s'arrêtent et qu'ils réfléchissent sérieusement, à la lumière de la doctrine catholique, et qu'ils daignent écouter ceux qui, très peu nombreux, apportent la Vérité sur la question de la vacance du Siège Apostolique ; et enfin, pour l'amour de Dieu et de la vérité, qu'ils cessent de nommer au canon de la Sainte Messe des hommes qui n'ont pas d'autorité ; qu'ils cessent, en somme, d'avoir un comportement qui est objectivement schismatique.

Voilà, cher lecteur, le déplorable et douloureux problème qui existe à cause du manque de sérieux doctrinal et du manque d'amour de la vérité des prêtres qui se disent traditionalistes. Nous voilà réduits à ne pas pouvoir assister à la Sainte Messe Catholique parce que les prêtres qui la célèbrent adoptent une attitude schismatique et qu'il n'est pas permis, par la vraie Église Catholique, d'assister à la messe d'un prêtre objectivement schismatique, même si c'est la messe traditionnelle qui est célébrée.

Dans la Sainte Messe Catholique, il existe une partie que l'on nomme généralement le "canon de la messe" ; partie des plus mystérieuses qui précède les paroles consécratoires. Le canon de la messe est fait de magnifiques prières qui s'élèvent vers le Dieu Très-Haut afin que l'offrande du Corps et du Sang de son Divin Fils Lui soit agréable. Certes, la divine victime qu'est Jésus-Christ est toujours agréable à Dieu, mais la manière d'offrir la Sainte et Pure Victime qu'est Notre Seigneur Jésus peut déplaire à Dieu, et il se peut que le prêtre qui offre le Saint-Sacrifice et les fidèles qui y assistent, soient pour le Dieu Très-Haut une cause de colère. N'est-ce pas ce qui se passe lorsqu'un prêtre célèbre la Sainte Messe Tridentine en union avec Jean-Paul II ? Car ce faisant, il nomme au Saint Canon de la messe un homme qui ne fait plus partie de l'Église, un homme qui n'a absolument aucune autorité sur les âmes, et il devient, de façon objective, schismatique. LE FAIT DE NOMMER JEAN-PAUL II AU CANON DE LA MESSE EST LA RECONNAISSANCE LA PLUS

SOLENNELLE QUE L'ON PUISSE FAIRE DE SON "AUTORITÉ". Il serait bon que ces prêtres méditent sérieusement sur ce texte du pape Pie IX :

"IL S'AGIT EN EFFET, VÉNÉRABLES FRÈRES ET BIEN-AIMÉS FILS, D'ACCORDER OU DE REFUSER OBÉISSANCE AU SIÈGE APOSTOLIQUE ; IL S'AGIT DE RECONNAÎTRE SA SUPRÊME AUTORITÉ MEME SUR VOS ÉGLISES, ET NON SEULEMENT QUANT A LA FOI, MAIS ENCORE QUANT A LA DISCIPLINE : CELUI QUI LA NIE EST HÉRÉTIQUE ; CELUI QUI LA RECONNAÎT ET QUI REFUSE OPINIÂTREMMENT DE LUI OBÉIR EST DIGNE D'ANATHÈME."⁶⁶.

Pour les fidèles, la seule conduite qu'il reste à prendre est de rester chez-soi, de lire la Sainte Messe dans son Missel, de s'unir d'intention avec un prêtre qui, quelque part, dans le monde, célèbre la Sainte Messe Tridentine de façon catholique, (grâce à Dieu, il en reste encore quelques-uns), d'aimer ardemment Jésus, Son Église, et Ses Saintes Lois et enfin garder confiance, une confiance totale et aveugle en Dieu. Il ne nous abandonnera jamais ; Il veillera jalousement sur tous ceux qui, même au prix des plus grands sacrifices, s'efforcent de lui demeurer fidèles, en refusant tout compromis qui porte atteinte à la pureté de la Foi Catholique.

Voilà cher lecteur, notre travail est maintenant terminé. S'il a semé quelque doute dans les consciences, que Dieu en soit Béné ; s'il a pu servir à éclairer quelques âmes en leur montrant la vérité, eh bien ! que Dieu en soit remercié éternellement, et que dans Sa miséricorde infinie Il daigne toucher les cœurs, afin qu'ils s'ouvrent à la douce lumière de l'Esprit-Saint, pour que de cette terre monte au ciel une prière qui puisse apaiser la juste colère de sa Divine Majesté et nous fasse trouver grâce, auprès du Dieu Très-Haut, par les mérites de la douloureuse passion de Son Divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ.

1. Le Libéralisme est un péché", D. Félix Sarda Y Salvany, p. XIII, éd. Pierre Téqui, 1910.
2. Le Libéralisme est un péché", D. Félix Sarda Y Salvany, p. 143 , éd. Pierre Téqui, 1910.
3. Saint Chrysostome cité par Saint Thomas d'Aquin dans "La chaîne d'or", tome 8, p. 409, éd. Louis Vivès, 1854.
4. Constitution "[Pastor Aeternus](#)", Vatican I, tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 332, éd. Nazareth, 1959.
5. Histoires des Conciles, Vol. I, traité théologique, chap. III, pp. 42-43, Actes et histoire du Concile Œcuménique de Rome, 1^{er} du Vatican (1869).
6. "Le Libéralisme est un péché", D. Félix Sarda Y Salvany, p. IX, éd. Pierre Téqui, 1910.
7. "Le Libéralisme est un péché", D. Félix Sarda Y Salvany, pp. 8-9-10-37, éd. Pierre Téqui, 1910.
8. "La Parousie", Cardinal Billot s.j., pp. 122-124, éd. Beauchesne.
9. Encyclique "[Immortale Dei](#)" :, Léon XIII (1885), tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 493-94, éd. Nazareth, 1959.
10. Acta Leonis XIII, V 128, tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 460, éd. Nazareth, 1959.
11. Encyclique "[Singulari quidem](#)" , 9 décembre 1854, Pie IX - D.B. 1646-7, pp. 415-416.
12. Concile Vatican II, texte intégral, Déclaration "de Libertate religiosa" (Dignitatis Humanae), pp. 558-564, éd. Fidès, 1966.
13. "De Libertate religiosa" (Dignitatis Humanae).
14. Pie IX - "[Quanta Cura](#)" , 8 décembre 1864.
15. Saint Pie X, "[Lettre de notre charge Apostolique](#)", 25 août 1910, tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 768, éd. Nazareth, 1959.
16. "Redemptor Hominis", Jean-Paul II, 4 mars 1979, p. 36, éd. Fides, 1979.
17. Grégoire XVI, "[Mirari Vos](#)", 15 août 1832.
18. Encyclique "[Quas Primas](#)" , Pie XI, 11 février 1925, tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 748-749, éd. Nazareth, 1959.
19. Saint Thomas D'Aquin "De Regimine Principium", 1.14.
20. Concile de Florence, "Decretum pro Jacobitis" et Bulle "Cantate Domino", tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 414, éd. Nazareth, 1959.
21. "Redemptor Hominis", Jean-Paul II, 4 mars 1979, pp. 15 à 18, éd. Fides, 1979.
22. Encyclique "[Mortalium Animas](#)", Pie XI, 6 janvier 1928.
23. "Montréal-Matin", 10 avril 1977, p. 13.
24. "Montréal-Matin", 10 avril 1977, p. 13.
25. Collection "L'Église aux Quatre Vents" - éd. Fides "Anglicans et Catholiques".
26. Catéchisme du Concile de Trente - "Traité sur l'Eucharistie", éd. Itinéraires, p. 203 à 246.
27. Encyclique "[Satis Cognitum](#)" (EN ANGLAIS), Léon XIII, 29 juin 1896, tiré du Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 416-417, éd. Nazareth, 1959.
28. Saint Pie X, 1884, "Forts dans la Foi", n° 37, p. 34
29. Documentation Catholique 1963, discours, p. 117.
30. Documentation Catholique, 5 février 1965.
31. Discours de clôture, Vatican II, texte intégral, 7 décembre 1965, pp. 635-636, éd. Fides, 1966.
32. Angélus du 7 février 1971 - Osservatore Romano - Documentation Catholique.
33. Documentation Catholique 1970, p. 759.
34. "[Lettre sur le Sillon](#)" , Saint Pie X, pp.38-40.
35. Documentation Catholique, 12 juillet 1965, p. 67.

- [36.](#) Osservatore Romano, 13 octobre 1967, p. 3.
- [37.](#) "Forts dans la Foi", n° 41, p. 335.
- [38.](#) Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, pp. 285 à 287, éd. Nazareth, 1959.
- [39.](#) "Saint Pie V, un pape pour notre temps", Pierre Tilloy, éd. Forts dans la Foi, 1974.
- [40.](#) Instruction générale du Nouvel Ordo Missae, article 7, 3 avril 1969.
- [41.](#) [Concile de Trente](#), canon 3, Session XXIIe, chap. 9.
- [42.](#) [Concile de Trente](#), canon 2, Session XIIIe, "Decretum de SS Eucharistiae."
- [43.](#) [Concile de Trente](#), canon 9, Session XXIIe, chap. 9.
- [44.](#) Journal "La Croix", 30 mai 1969.
- [45.](#) Pasteur Mathis, cité par le Courrier hebdomadaire de Pierre Debray, no. 165 du 27 février 1970.
- [46.](#) Journal "La Croix", 10 décembre 1969.
- [47.](#) Dernières Nouvelles d'Alsace, no. 289 du 14 décembre 1973.
- [48.](#) Documentation Catholique 1968, pp. 1727-28.
- [49.](#) Documentation Catholique 1968, p. 1641 et Documentation Catholique 1970, p. 182.
- [50.](#) Osservatore Romano du 2 novembre 1968.
- [51.](#) Nous prions le lecteur de bien vouloir prendre note que toutes les références pour les discours de Jean-Paul II que nous allons citer se retrouvent dans la Documentation Catholique et l'Osservatore Romano.
- [52.](#) Saint Augustin, cité par Saint Thomas D'Aquin dans la "Chaîne d'or", tome 1, p. 269, éd. Louis Vivès, 1854.
- [53.](#) Saint Augustin, cité par Saint Thomas D'Aquin dans la "Chaîne d'or", tome 1, p. 268, éd. Louis Vivès, 1854.
- [54.](#) "Forts dans la Foi", n° 47, pp. 312-312.
- [55.](#) Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 531, éd. Nazareth, 1959.
- [56.](#) Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, p. 531, éd. Nazareth, 1959.
- [57.](#) Journal "La Presse", 5 octobre 1979.
- [58.](#) Journal "La Presse", 1^{er} octobre 1979, p. C-1.
- [59.](#) Encyclique ["Pascendi Gregis"](#), Saint Pie X, éd. St-Raphaël.
- [60.](#) Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, pp. 471-78, éd. Nazareth, 1959.
- [61.](#) Encyclique ["Pascendi Gregis"](#), Saint Pie X, éd. St-Raphaël, p. 19.
- [62.](#) "Journal de Montréal", 5 juillet 1977, p. 13.
- [64.](#) Catéchisme Catholique pour adultes, du Cardinal Gaspari, pp. 693-694, éd. Nazareth, 1959.
- [65.](#) "Le Libéralisme est un péché", D. Félix Sarda Y Salvany, p. 13, éd. Pierre Téqui, 1910.
- [66.](#) Encyclique "Quae in patriarchatu", 1^{er} septembre 1876.